

Université Abderrahmane Mira, Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion, et Commerciales
Département des Sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master
en sciences de gestion
Option : Finance d'Entreprise

Thème :

**Analyse des financements des
PME : Cas de la SGA**

Réalisé par :

Nacerddine Anis

Encadré par :

Mme. Bouaichi Numidia

**Promotion
2017-2018**

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier dieu tout puissant et miséricordieux, qui m'a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.

je témoigne toute ma reconnaissance et je remercie mon encadreur Mme Bouaichi d'avoir accepté de m'encadrer et pour sa disponibilité, son aide précieuse, le suivi et l'intérêt qu'elle m'a porté durant l'encadrement. Mes parents sans qui ce travail n'aurait pas vu le jour pour leur soutien et encouragements pour aller toujours de l'avant, à Toufik ait ouali, Amrane azzar et Yacine Ziani pour leurs orientations, conseils et aide quand j'en avais besoin. A mes enseignants pour les enseignements qu'ils ont bien voulu nous donner durant notre cursus. A mon maitre de stage au sein de la SGA «Agence N°501 » Mr Nassim Bouchachi pour son temps précieux et ses efforts afin que ce travail soit bien fait.

Je ne saurais oublier ici une personne qui m'est très chère, ma source de motivation, celle qui me pousse à donner le meilleur de moi-même, merci Amel.

Enfin, je tiens à remercier toute ma famille, mes amis, ainsi que toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

*A mes parents,
Mon frère et ma sœur,
Et a tous ceux qui croient en moi.*

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

1. Pierre conso, Farouk Hemici « Gestion financière de l'entreprise »Edition Dunod, Paris : 1999.
2. BOUYACOUB F ; L'entreprise et le financement bancaire, Casbah Editions, Alger, 2000.
3. LUC BERNET-ROLLANDE << principes de technique bancaire>> DUNOD, PARIS, 2012 pour la 26^{ème} édition.
4. Liabes D, « capital privé et pouvoir d'industrie en Algérie 1962-1982 », Alger 1984
5. Chantal Bernard, Nouvelles logiques marchandes au Maghreb, CNRS Paris 1991, p 105.
6. Kamel HAMDI, Analyse des projets et de leur financement, imprimerie ESSALEM, Alger, 2000.
7. Kamel HAMDI, Evaluation de projets.

Sites web

1. www.larousse.fr
2. www.ansej.org.dz
3. www.cnac.dz
4. www.pmeart-dz.org.
5. www.societegenerale.dz
6. www.societegenerale.com
7. www.memoireonline.com
8. www.ons.dz

Lois

1. Décret exécutif N° 02-373 du 11 novembre 2002. Portant création et fixant les statuts du fonds de garantie.

Revues

1. Source : Bulletin d'information statistique de la PME, Ministère de l'industrie.

2. Source : Estimation de l'organisation internationale de normalisation ISO, 2015.
3. Chiffres de la CNAS et CASNOS.
4. Synthèse des différentes statistiques obtenues sur le site du ministère de la PME et de l'artisanat,
5. Calculs faits à partir des données du Bulletin d'information statistique de la PME N°31, Novembre 2017.
6. Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME N°31, Novembre 2017.
7. Revue des PME N°04 année 2013
8. Lignes directrices sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, OCDE mai 2014, Page 05
9. CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. Définition permanente. Service de documentation 1983 page 1
10. Données de la commission européenne
11. CNES, 2002.

Dictionnaire

1. TOPDICO, Hachette éducation

La liste des abréviations

La liste des abréviations

AC : Actifs Courant ;

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien et l'Emploi des Jeunes ;

ANGEM : Agence Nationale de gestion du microcrédit ;

ANDI : Agence Nationale du Développement des Investissements ;

ANDPME : Agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise ;

APSI : Agence de Promotion de soutien et de suivi de l'investissement ;

BFR : Besoin de Fond de Roulement ;

B.T.P.H : Bâtiment des travaux public ;

CA : Chiffres d'Affaires ;

CAF : Capacité d'autofinancement ;

CGCI : Caisse de Garanties de Crédit d'Investissement ;

CLMT : crédit à long et moyen terme ;

CMT : Coût moyen total ;

CNAC : Caisse nationale d'allocation chômage ;

COOK : Ratio de couverture des risques ;

CNRC : Centre National de Registre de Commerce ;

CNI : Commission Nationale des Investissements ;

CV : Curriculum Vitale ;

KDA : Kilo Dinars Algérien ;

DCT : Dettes à Court Terme ;

DF : Dettes Financières ;

DLMT : Dettes à Long et Moyen Termes ;

DR : Délai de Récupération ;

EBE : Excédent Brut d'Exploitation ;

FMI : Fond Monétaire International ;

FRN : Fond de Roulement Net ;

FR : Fond de Roulement ;

FGAR : Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises ;

FRBG : Fonds pour Risques Bancaire Générant ;

IP : Indice de Profitabilité ;

OCDE : Organisation de coopération pour le développement économique ;

PE : La Petite Entreprise ;

PME : Petite et Moyenne Entreprise ;

RCAI : Résultat Courant Avant Impôt ;

RN : Résultat Net ;

SARL : Société à Responsabilité Limitée ;

SGA : La Société Générale Algérie ;

TCR : Tableau des comptes des Résultats ;

TN : Trésorerie Nette ;

TRI : Taux de Rentabilité Interne ;

VAN : La Valeur Actuelle Nette.

Liste des tableaux

La liste des tableaux

Tableau N° 01 : dimension des entreprises selon effectif	09
Tableau N° 02 : Classification des entreprises selon la taille	27
Tableau N° 03 : Classification des entreprises selon la taille	28
Tableau N° 04 : Évolution de la PME de 1966 à 1980	30
Tableau N° 05 : Evolution des PME algériennes entre 2001 et 2010	32
Tableau N° 06 : Les coûts de l'investissement (Unité: KDA)	48
Tableau N° 07 : La structure de financement (Unité: KDA)	49
Tableau N° 08 : Etablissement de l'échéancier des investissements (Unité: KDA)	50
Tableau N° 09 : Etablissement de l'échéancier d'amortissements	51
Tableau N° 10 : Détermination du BFR et de sa variation	52
Tableau N° 11 : Le TCR prévisionnel	53
Tableau N° 12 : Emplois/Ressources avant financement	54
Tableau N° 13 : Echancier de remboursement	56
Tableau N° 14 : Les dotations aux amortissements	57
Tableau N° 15 : Plan de mobilisation	57
Tableau N°16 : TCR prévisionnels après financement	58
Tableau N° 17 : Le plan de financement	59
Tableau N° 18 : Les flux à analyser	60

Sommaire

Bibliographie

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	01
CHAPITRE I : L'entreprise et ses financements	04
Introduction	04
Section 01 : L'entreprise et ses typologies	05
Section 02 : Les besoins de financement de l'entreprise	10
Section 03 : Les modalités de financement des entreprises	13
Conclusion	21
CHAPITRE II : L'ASPECT THEORIQUE DE LA PME	22
Introduction	22
Section 01 : Définition de la PME.....	23
Section 02 : La PME algérienne	25
Section 03 : Montage et etude d'un dossier de crédit d'investissement.....	33
Conclusion	43
CHAPITRE III : LE FINANCEMENT DE LA PME : ETUDE ET MONTAGE D'UN DOSSIER DE CREDIT D'INVESTISSEMENT CHEZ SGA.....	44
Introduction	44
Section 01 : Présentation de la Société Générale.....	45
Section 02 : Etude d'une demande de crédit d'investissement	48
Conclusion	65
CONCLUSION GENERALE	66

Introduction générale

Introduction générale

Aujourd'hui, l'économie mondiale ne cesse de se développer et la mondialisation devient de plus en plus accrue. De ce fait, la consommation et les exigences des agents économiques ne cessent d'évoluer.

Pour répondre à ce phénomène, chaque jour, un bon nombre d'entreprises sont créées avec des proportions variées. De la TPE, à la multinationale en passant par les PME, ces entreprises constituent une part importante du tissu économique mondiale.

La PME est considérée, dans la théorie économique (St-Pierre et al en 2004 Torres en 1999) comme une entreprise novatrice, source de croissance économique et créatrice d'emploi. Parallèlement, elles sont moins complexes du point de vue de la structure et plus souples que les grandes entreprises. Ainsi, plus de 90%¹ des entreprises dans le monde sont des PME.

La définition de la PME varie d'une économie à une autre. Généralement, elle prend en considération la valeur du chiffre d'affaire et/ou de la valeur des actifs ou du nombre des effectifs employés. Néanmoins, un grand nombre des pays membres de l'OCDE utilisent la deuxième variable à savoir le nombre d'effectifs. Ils la fixe à 200 ou 250 personnes, à l'exception du Japon qui a adopté une autre barre (300 salariés) et les Etats-Unis à 500 salariés. (OCDE, 2002).

En Algérie, la PME est défini dans la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME comme une entreprise de production de biens et de services, dont le nombre de salariés allant de 1 à 250 personnes à plein temps pendant une année, dont le chiffre d'affaire n'excède pas 2 milliard de DA ou dont le bilan n'excède pas 500 millions de DA et qui respecte le critère d'indépendance

Le rôle de la PME, dans l'économie algérienne, a longtemps été négligé face à des secteurs stratégiques tels que les hydrocarbures et l'industrie. Durant la période de planification, la lourde fiscalité et la complexité des procédures législatives constituaient des entraves à la création et au développement de ces entreprises.

¹ Source : Estimation de l'organisation internationale de normalisation ISO, 2015.

Introduction générale

La transition vers l'économie de marché et les changements d'orientation de la politique économique adoptés, en Algérie, au début des années 1990, ont redonné un nouvel élan aux PME, notamment, après l'adoption de la loi d'orientation sur la PME de 2001.

En 2003 la population globale des PME en Algérie était de 288 587 Entreprises², puis de 619 172 en 2009 pour atteindre à la fin du 1^{er} semestre 2017 une population de 1 060 289 PME. soit une évolution de 267.41% entre 2003 et 2017 .

Cette évolution a été portée par les nombreux dispositifs de création d'entreprise mis par l'Etat à la disposition des investisseurs privés, nous citons : L'ANSEJ, l'ANGEM, etc.

Aujourd'hui, après plus de 20 années de réformes, notre travail de recherche se penche sur les modalités de financement des PME en Algérie, en nous concentrons sur le financement bancaire.

Dès lors, notre problématique est formulée comme suit :

Quelles sont les procédures à suivre par les PME algériennes pour bénéficier d'un crédit bancaire ?

A cet effet plusieurs interrogations méritent réflexion, à savoir :

- Quelles sont les moyens de financement offerts par les banques algériennes ?
- Quelles sont les étapes d'étude et de montage d'un dossier de crédit pour les PME au niveau de la Société Générale Algérie ?

Afin de réaliser ce travail, nous avons adopté une méthode de recherche basée sur le recueil d'informations et des données nécessaires en nous appuyant sur la technique documentaire par la consultation d'un certains nombres d'ouvrages, des textes réglementaire algériens, des mémoires, ainsi que des sites internet. De plus, nous avons effectué un stage pratique au centre d'affaire Société Générale Algérie, celui-ci est uniquement réservé aux PME de la wilaya de Bejaia ainsi que les wilayas limitrophes.

En vue de répondre aux questions précédentes, notre travail est structuré sous trois chapitres :

² Source : Bulletin d'information statistique de la PME, Ministère de l'industrie.

Introduction générale

Le premier chapitre portera sur le cadre théorique, nous traiterons les moyens de financement offerts aux entreprises pour financer son cycle d'investissement et son cycle d'exploitation et aboutir à une vue d'ensemble sur la problématique du financement bancaire.

Dans le deuxième chapitre nous essayerons de porter un éclaircissement sur les PME en Algérie : Etat des lieux et modalité d'octroi de crédit d'investissement et du montage du dossier. Ce chapitre est partagé en trois grands titres à savoir : le premier titre est relatif à la PME dans le monde, le deuxième titre traitera sur la PME algérienne, et le troisième titre sera un volet théorique, au montage et l'étude d'un dossier de crédit d'investissement.

Le dernier chapitre est consacré à l'étude et au montage d'un dossier de crédit pour financer un projet d'investissement au sein de la Société Générale Algérie, centre d'affaire de Bejaia.

CHAPITRE 01 :
L'entreprise et ses
financements

INTRODUCTION

L'entreprise est un phénomène complexe et ce, compte tenu de la variété des champs d'études dont sa théorisation s'inspire (Economie, Gestion, Sociologie, Psychologie, Science politique, Science de l'ingénieur, etc.)

De sa création, l'entreprise, doit détenir les ressources financières nécessaires pour faire face à ses échéances, et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose.

Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes : réalisation des investissements matériels (terrains, installations, constructions, achats des matières et fournitures, prévoir la rémunération de la main d'œuvre). Ce n'est qu'ultérieurement, à l'issue de la production et de la commercialisation, que des recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. Il y a donc un décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements concernant aussi bien les investissements que l'exploitation. Ce décalage crée des besoins de financements que l'entreprise devra couvrir en se procurant des fonds selon différentes modalités.

Dans ce premier chapitre, nous nous intéressons à l'entreprise et à ses différents financements. Ainsi, dans la première section, nous aborderons l'entreprise et ses typologies, dans la seconde section, les besoins de financement de l'entreprise, et enfin dans la troisième section les modalités de financement des entreprises.

Section 01 : L'entreprise et ses typologies

Il nous paraît primordial de débiter cette section par la définition de l'entreprise.

1.1. Définition de l'entreprise :

Le mot « entreprise » s'applique aussi bien à un complexe industriel, qu'à un cabinet de conseil ou bien encore à un petit commerçant. De ce fait, il est difficile de l'enfermer dans une seule définition.

Selon le dictionnaire français « Larousse », l'entreprise est une « *Action d'entreprendre quelque chose, de commencer une action ; ce que l'on entreprend. Affaire agricole, commerciale ou industrielle, dirigée par une personne morale ou physique privée en vue de produire des biens ou services pour le marché ; unité économique de production ; firme : Entreprise industrielle, commerciale. Action par laquelle on essaie de porter atteinte à quelque chose ou à quelqu'un : Une entreprise contre la liberté¹.* »

D'un point de vue juridique, l'entreprise n'a aucune consistance ni réalité. Pour exister juridiquement, l'entreprise doit opter pour l'une des formes prévues (entreprise individuelle, société civile ou commerciale, société coopérative, etc.) qu'elle doit revêtir nécessairement pour exister et se développer sur le plan légal.

En économie, l'entreprise est traditionnellement définie comme étant « *une organisation économique, de forme juridique déterminée, réunissant des moyens humains, matériels, immatériels et financiers, pour produire des biens ou des services destinés à être vendus sur un marché pour réaliser un profit* »².

D'un autre point de vue « *l'entreprise est une organisation structurée et hiérarchisée, elle est la combinaison d'un ensemble de facteurs, agencés en vue de produire et d'échanger des biens et des services avec d'autres agents économiques* ». ³

Ainsi, l'entreprise est un groupement humain et de moyens intellectuels, physiques, financiers, pour extraire, transformer, produire et distribuer des biens et des services conformément à des objectifs bien définis.

¹ www.larousse.fr

² TOPDICO, Hachette éducation

³ Pierre conso, Farouk Hemici « Gestion financière de l'entreprise » Edition Dunod, Paris : 1999.

1.2. Typologies des entreprises

La classification des entreprises permet d'effectuer des comparaisons dans un même secteur, d'évaluer les performances ou encore de mettre en place une politique économique adaptée à leur spécificité.

Deux classifications seront retenues : l'une s'appuie sur le caractère économique de l'entreprise, l'autre sur sa forme juridique.

1.2.1. La classification économique :

Deux critères économiques permettent de classer les entreprises : selon l'activité de l'entreprise et selon sa dimension.

➤ **L'activité**

Dans ce qui suit, nous présentons la classification de l'INSEE et celle de Colin Clark

❖ *La classification de l'INSEE*

L'INSEE est chargé d'étudier et de publier les statistiques liées à l'économie française ; il offre néanmoins, une classification intéressante des entreprises. Elle étudie l'entreprise sous les termes secteur et de branche, et de filière.

La classification par secteurs rassemble les entreprises ayant la même activité principale (celle-ci est appréciée soit en fonction des effectifs par activité, soit en fonction des ventes par activité), alors que la classification par branches privilégie une logique de produits et regroupe les fractions d'entreprise fabriquant la même famille de produits (exemple de la firme Renault qui compte quatre branches, les autos, les tracteurs, les camions, les machines outils).

Les filières regroupent un ensemble d'activités complémentaires partant des matières premières jusqu'à l'utilisateur final, en passant par les transformations successives (exemple du pétrole).

❖ *La classification de Colin Clark*

Cette classification traditionnelle regroupe les entreprises en trois secteurs

- **Le secteur primaire :**

Il intègre l'ensemble des entreprises liées à l'exploitation des ressources naturelles (Agriculture, Pêche, Sylviculture...)

- **Le secteur secondaire :**

Il englobe les industries de transformation. Il est relativement hétérogène. On peut distinguer en fonction du stade d'élaboration du produit :

- . Les industries extractrices (minerais, carrières)
- . Les industries énergétiques
- . Les industries de base qui effectuent les premières transformations

. Les industries de transformation qui agissent à un stade plus élaboré

- Le secteur tertiaire :

Il regroupe toutes les activités de service publiques ou privées

Cette classification de Clark, très largement utilisée, demeure cependant relativement imprécise et peu opérationnelle en raison de l'hétérogénéité des secteurs d'activité.

➤ **la dimension de l'entreprise :**

La taille de l'entreprise peut être appréhendée à partir des effectifs, des capitaux propres, du chiffre d'affaire, de la valeur ajoutée, du bénéfice net ou encore de la marge brute d'autofinancement.

a) L'effectif

Le nombre de salariés constitue le principal critère de classification entre petites, moyennes et grandes entreprises. C'est un critère simple et facile à mesurer.

Tableau 01 : dimension des entreprises selon effectif

Type d'entreprises	Effectif
Micro-entreprise	< 10 salariés
Petite entreprise	10-49 salariés
Moyenne entreprise	50-249 salariés
Grande entreprise	>250 salariés

Source : Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la commission européenne

b) Les capitaux propres

Les capitaux propres représentent l'ensemble des moyens financiers (capital social plus réserves) qui appartiennent aux propriétaires de l'entreprise. Cet indicateur permet d'apprécier la solidité de l'entreprise, son aptitude à se développer ainsi que son autonomie financière (les capitaux propres doivent en effet être plus importants que les capitaux étrangers : dettes et emprunts). Il sert à établir des comparaisons à l'intérieur d'une même branche.

c) La valeur ajoutée

Elle permet de mesurer la richesse créée par une entreprise ou une branche de l'économie au cours d'une période donnée. C'est la différence entre la production (sortie de l'entreprise) et les consommations intermédiaires (entrée dans l'entreprise).

d) Le chiffre d'affaires

Il représente le montant des ventes de produits ou de services effectués par l'entreprise au cours d'une année. Ce critère est fortement utilisé dans la presse nationale et internationale pour comparer toutes les entreprises. Il permet également de mesurer le degré de concentration du tissu industriel.

1.2.2. La classification juridique

Choisir sa structure juridique est une des premières décisions de l'entrepreneur. De ce choix, découlent le régime social et fiscal, ainsi que les conditions dans lesquelles il sera ultérieurement possible de céder tout ou partie de l'entreprise.

➤ La propriété de l'entreprise

Les entreprises peuvent appartenir à une seule personne (entreprises individuelles), à plusieurs associés (sociétés commerciales), à l'Etat (entreprises publiques) ou à leurs adhérents ou salariés.

a) secteur privé

On parle généralement de secteur privé pour décrire la partie d'une économie où l'État n'intervient pas ou peu. On trouve dans le secteur privé :

- **L'entreprise individuelle**

L'entreprise individuelle regroupe généralement les entreprises agricoles, artisanales, et commerciales personnelles. L'entreprise individuelle peut adopter la forme sociétaire en constituant une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

L'entreprise individuelle est celle qui n'a qu'un seul propriétaire, l'exploitant. Il n'existe pas de définition juridique de l'entreprise.

- **L'entreprise sociétaire**

Créer une société revient à donner naissance à une nouvelle personne, juridiquement distincte du ou des associés fondateurs. Par conséquent :

L'entreprise dispose de son propre patrimoine. En cas de difficultés de l'entreprise, en l'absence de fautes de gestions graves qui pourraient être reprochées aux dirigeants, les biens

personnels de ces derniers - et naturellement des associés - seront à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise, à l'exception de la société en nom collectif dans laquelle chaque associé est solidairement et indéfiniment responsable avec la société.

S'agissant d'une « nouvelle personne », la société a un nom (dénomination sociale), un domicile (siège social) et dispose d'un minimum d'apports constituant son patrimoine initial pour faire face à ses premiers investissements et premières dépenses (capital social).

Le dirigeant désigné pour représenter la société vis à vis des tiers n'agit pas pour son propre compte, mais au nom et pour le compte d'une personne morale distincte. Il doit donc respecter un certain formalisme lorsqu'il est amené à prendre des décisions importantes. De même, il doit périodiquement rendre des comptes aux associés sur sa gestion.

La forme sociétaire regroupe les sociétés de personnes, les SARL et les sociétés de capitaux. Il y a séparation des apporteurs de travail et de capital. La direction est assurée par les apporteurs de capitaux ou leurs mandataires.

b) Secteur public

Le secteur public comprend d'une part les administrations publiques de l'État et des collectivités locales, et d'autre part les entreprises dont au moins 51 % du capital social est détenu par une administration publique; ainsi que les associations qui en dépendent en grande partie pour leur financement.

- **Les entreprises du secteur public**

Selon l'OCDE, « *ce sont des entreprises qui comme les entreprises commerciales, produisent des biens et des services en vue de leur vente à un prix qui doit couvrir approximativement le prix de revient, mais qui sont propriété de l'Etat, ou placées sous son contrôle* ». La finalité de ces entreprises est un service rendu à la collectivité. L'entreprise publique est en général le point de rencontre de trois éléments (un monopole, une subvention, une mission de service public) »⁴

- **Les entreprises du secteur de l'économie sociale**

Elles regroupent les sociétés coopératives (de production, de distribution) et les mutuelles. Ces entreprises s'appuient sur des principes de solidarité et non sur une recherche exclusive du profit. L'objectif des coopératives, est de rendre service aux adhérents. Les résultats sont

⁴ Lignes directrices sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, OCDE mai 2014, Page 05

affectés, soit aux investissements, soit à des services collectifs, soit sous forme de ristournes aux coopérateurs.

Section 02 : les besoins de financements de l'entreprise

Tout au long de son existence l'entreprise éprouve plusieurs besoins de financement

2.1. Les différents financements

Les besoins de financements de l'entreprise sont nombreux et différents présentés dans ce qui suit :

2.1.1. Le financement du cycle d'investissement

Le cycle d'investissement concerne l'acquisition et l'utilisation des immobilisations nécessaires à l'activité de l'entreprise (machines, moyens de transports, matériel informatique) qui constituent ses outils de travail. Ce cycle est long (plusieurs années). Il démarre dès la création de l'entreprise.

A. Les besoins de financement du cycle d'investissement

A sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens et matériels destinés à rester dans la firme pour plusieurs années. Il en va de même chaque année, l'entreprise devant réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie (par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels) et son développement (par l'accroissement de ses installations).

- **Investissements corporels (terrains, locaux, équipements, installations)**

Ils répondent à des objectifs variés : Création d'une capacité de production compte tenu de la demande prévue lors de la constitution de l'entreprise, le maintien de la capacité par le renouvellement des immobilisations au terme de la durée de vie accroissement de la capacité pour assurer le développement, l'orientation vers de nouvelles activités : investissement de modernisation, et la réalisation de gain de productivité afin de réduire les coûts, accroître les marges, la compétitivité.

- **Investissements incorporels**

Les investissements incorporels sont complémentaires des investissements matériels qu'ils précèdent, accompagnent ou suivent.

Ainsi, les investissements de recherche précèdent les investissements matériels lorsqu'ils aboutissent à améliorer, adapter ou imaginer des procédés et matériels nouveaux.

Les investissements en formation accompagnent les investissements matériels dont ils permettent l'usage efficace par l'adaptation des qualifications des utilisateurs.

Les investissements en logiciels se poursuivent au-delà de l'acquisition des matériels informatiques et, de même, les investissements dans l'action commerciale se poursuivent après la mise en fabrication du produit.

- **Les investissements financiers**

Les investissements financiers sont les acquisitions de titres de participation, de titres financiers qui donnent le droit de propriété ou de créances.

Ils tendent à se développer dans les grandes entreprises (ex. holding mixte) qui a simultanément des activités d'exploitation industrielles et commerciales, et des activités de gestion et de contrôle de ses filiales et participations ou la société mère qui abandonne à des filiales toutes ses activités d'exploitation et devient une société de portefeuille ou holding pure.

Les immobilisations financières constituent alors l'essentiel de son bilan. Ses revenus sont constitués de produits financiers et ne proviennent plus de ses ventes.

B. Les moyens de financement du cycle d'investissement

L'entreprise peut financer ses investissements par ses propres ressources (fonds propres), à savoir : l'autofinancement, l'augmentation de capital, les cessions d'éléments d'actifs ou par des ressources extérieures (ressources étrangères). Elle peut également faire appel à ressources externes, en occurrence : les emprunts à long ou moyen terme, le crédit bail...etc.

2.1.2. Le financement du cycle d'exploitation

Indépendamment des investissements que nous venons d'étudier, l'exploitation engendre des besoins financiers.

A. Les besoins du financement du cycle d'exploitation

L'importance des besoins issus de l'exploitation dépend essentiellement de la durée du cycle de fabrication, de la gestion des stocks, de la politique de crédit consenti aux clients et des délais de paiement obtenus des fournisseurs.

- **Le Besoin en Fonds de Roulement**

Le besoin en fonds de roulement finance les besoins liés au cycle d'exploitation. Il est issu des décalages provenant des opérations d'exploitation.

- **La trésorerie**

L'exploitation engendre des besoins temporaires de trésorerie. Faire face aux échéances des règlements exige des liquidités qui ne sont pas toujours disponible. En cas d'insuffisance, l'entreprise doit s'en procurer à l'extérieur et des ajustements de court terme sont nécessaires.

B. Les moyens du financement du cycle d'exploitation

Nous distinguons :

- Le fonds de roulement
- Le crédit consenti par les fournisseurs
- Mobilisation de créances
- Crédits de trésorerie

Les moyens de financement cités précédemment feront objet de la troisième section.

2.2. Les limites du financement de l'entreprise

L'entreprise gère ses activités avec pour objectif d'assurer son équilibre financier. Toutefois, son financement est limité par plusieurs contraintes.

2.2.1. Les contraintes liées à la situation financière de l'entreprise

Elle se présente comme suit :

- **Les contraintes liées à la rentabilité et à la solvabilité**

La principale contrainte est la confiance des partenaires (prêteurs, actionnaires, clients, fournisseur). En effet, si la confiance baisse le niveau d'engagement se réduit et l'entreprise peut alors être conduite à déposer le bilan.

La solvabilité est la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements à leur échéance. L'entreprise est contrainte à rester solvable à contrario son image se dégradera et certains partenaires (banque, fournisseurs) risquent de refuser de poursuivre leurs relations. Cela peut conduire à réduire son activité et à déposer le bilan.

- **La règle de l'équilibre financier**

Les emplois stables doivent être financés par des ressources durables. Le fonds roulement net global est la marge de sécurité qui permet de financer les besoins en liquidité nécessaires à la vie de l'entreprise.

- **La règle de l'autonomie financière**

Pour faire appel aux emprunts bancaires, l'entreprise ne doit pas avoir ces dettes financières trop importantes (capitaux propres/dettes financières < 1). De plus la dette financière ne doit pas représenter plus de 3 ou 4 fois la CAF (dettes fi/caf < 4).

- **La règle du minimum d'autofinancement**

L'entreprise doit autofinancer une partie des investissements pour lesquels elle sollicite des crédits.

2.2.2. Les autres contraintes

Il s'agit de contraintes juridiques et économiques présentées comme suit :

- **Les contraintes juridiques**

Ce la concerne règles juridiques de recours aux moyens de financements externes. A titre d'exemple : seules les entreprises publiques ont accès aux titres participatifs, seules les sociétés de capitaux peuvent émettre des obligations, des actions...

- **Les contraintes économiques**

Nous énumérons, notamment, celles liées à la taille. Ainsi, les grandes entreprises ont, évidemment, un éventail de choix beaucoup plus grand que les petites, notamment dans les appels public à l'épargne.

Au terme de cette section, une entreprise a à sa disposition plusieurs moyens de financement. Reste pour elle, à savoir, quel investissement réaliser (choisir le plus rentable selon plusieurs Critères : actualisation, délai de récupération et le Taux de rentabilité interne TRI) et comment le financer (en comparant les coûts respectifs, recherchant l'efficacité économique et la sécurité), tout en limitant les risques.

Section 03 : Les modalités de financement des entreprises

Une entreprise peut financer ses investissements par autofinancement, sans faire appel à des capitaux extérieurs. Cette solution présente pour l'entreprise l'avantage de l'indépendance, mais elle a pour inconvénient majeur de limiter l'entreprise dans ses possibilités de développement.

Nous présentons dans cette section les différentes modalités de financement d'une entreprise.

3.1. Le financement de l'investissement :

L'investissement qu'il soit industriel, commercial, ou financier constitue le principal moteur de développement et de la croissance des entreprises.

Bien que ce chapitre soit théorique, nous nous permettons de nous référer à l'économie algérienne pour mieux appréhender le financement des investissements.

3.1.1. Le crédit à moyen terme (CMT) :

Le crédit à moyen terme est un crédit d'investissement destiné à financer les acquisitions de matériels et installations légères tels que : les véhicules, les machines et autres équipements dont la durée d'amortissement ne dépasse pas les dix ans.

La durée d'un CMT s'inscrit dans la fourchette 2ans/7ans ; elle ne doit, en aucun cas, dépasser la durée d'amortissement du bien à financer.

Par mesure de prudence, et afin d'engager le client dans l'opération de financement, le CMT couvre généralement 50 à 70% de la valeur de l'investissement.

- CMT réescomptable :

C'est la forme de crédit la plus utilisée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit et ce, en réescomptant auprès de la banque d'Algérie, les billets à ordre souscrits par l'investisseur (emprunteur).

3.1.2. Crédit à long terme (CLT) :

Il s'agit d'un crédit destiné à financer des investissements dont la durée d'amortissement fiscal est supérieure à sept (07) ans. Sa durée est comprise entre huit (08) et vingt (20) ans avec un différé de remboursement allant jusqu'à quatre (04) ans.

En Algérie, les crédits à long terme sont pratiqués par des institutions financières spécialisées telles que la Banque Algérienne de Développement (BAD), qui dispose de ressources à long terme.

Les banques commerciales pratiquent peu cette forme de crédit du fait que les principales ressources dont elles disposent sont des ressources à court et moyen terme.

3.1.3. Le crédit bail (leasing) :

Le crédit bail (leasing) est une technique d'une immobilisation par laquelle un établissement de crédit acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle en fin de contrat.

Nous distinguons deux types de crédit-bail : mobilier et immobilier.

- **Crédit-bail mobilier :** il porte généralement sur des biens d'équipement ou matériel neuf ou d'occasion destiné à usage professionnel.

- Crédit-bail immobilier : il s'applique aux biens immeubles à usage professionnel ce qui englobe les immeubles à usage commercial, industriel, les immeubles nécessaires à l'exercice des professions libérales et aux exploitations agricoles. Sa durée est plus longue que le crédit bail mobilier et son cout est, ainsi, élevé.

❖ Avantages du crédit-bail :

Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation. Il n'exige aucun autofinancement.

L'utilisateur, étant locataire du bien financé, n'a pas à fournir de garantie réelle. Il n'y a pas d'immobilisation du bilan puisqu'il s'agit de location.

❖ Inconvénient du credit-bail :

Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements. Ce type de financement est réservé aux biens standards. Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie. Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

3.1.4. Les crédits spécifiques :

Le gouvernement algérien, en collaboration avec les banques, a tracé un programme de développement économique pour financer les activités soutenues par l'Etat.

C'est dans ce cadre qu'on a mis en place le crédit de soutien à l'emploi de jeunes et le crédit aux promoteurs indépendants.

- Le crédit de soutien à l'emploi de jeunes :

Ces crédits sont destinés à financer des projets d'investissements de jeunes promoteurs et leur faciliter la réinsertion dans la vie économique et sociale du pays.

Ils bénéficieront (les jeunes promoteurs), en plus de la participation de l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes), d'une bonification du taux d'intérêt bancaire.

Ainsi, la structure de financement se présentera comme suit:⁵

- ✓ Participation de l'ANSEJ à raison de 29% du coût du projet, sans intérêts et dont le remboursement intervient après le remboursement du crédit bancaire.
- ✓ La banque : jusqu'à 70% maximum du coût du projet et à taux d'intérêt bonifié ;
- ✓ Apport personnel :
 - .1% pour le montant restant à compléter du coût total du projet si l'investissement est inférieur ou égale 5000 KDA.
 - .2% pour le montant restant à compléter du cout total du projet si l'investissement est supérieur à 5000 KDA et inférieur à 10 000 KDA.

⁵ www.ansej.org.dz

Les bénéficiaires de ce type de crédit doivent être âgés entre 19 et 35 ans. Pour le gérant, il peut aller jusqu'à 40 ans avec l'engagement de créer 03 emplois permanents.

La durée de remboursement de ce crédit peut aller jusqu'à 8 ans avec une période de différé de 36 mois, selon la nature du projet à financer.

- **Crédits aux promoteurs indépendants :**

Dispositif de soutien à la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans initié par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) en collaboration avec le système bancaire national.

Peuvent bénéficier de ce type de crédit, les postulants qui remplissent les conditions suivantes :

Présentation d'une attestation d'éligibilité délivrée par la CNAC (l'âge requis-entre 30 et 50 ans, la qualification dans l'activité projetée, ne pas exercer une activité rémunérée depuis 12 mois à la date de l'introduction de la demande, ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de création d'activité ...).⁶

- ✓ Justifier de l'apport personnel requis :

- .1% pour le montant restant à compléter du cout total du projet si l'investissement est inférieur ou égale 5000 KDA .

- .2% pour le montant restant à compléter du cout total du projet si l'investissement est supérieur à 5000 KDA Et inférieur à 10 000 KDA.

La participation de la banque ne saurait excéder 70% du cout de l'investissement pour une durée pouvant aller jusqu'à huit (08) ans. La CNAC accorde un crédit non rémunéré à hauteur de 29% ou 28% qui sera remboursé après remboursement total de l'emprunt bancaire.

A l'instar du financement de l'exploitation, toute demande de crédit d'investissement nécessite au préalable une étude approfondie compte tenu des risques qui se rapportent à ce type de financement, puisque la banque s'engage sur plusieurs années, comme elle s'appuie sur la documentation la plus large possible permettant d'apprécier l'entreprise et l'opportunité de l'investissement projeté.

3.2. Financement de l'exploitation :

L'entreprise sollicite souvent la banque pour financer les besoins résultant de l'inadéquation entre ses dépenses et ses recettes.

⁶ www.cnac.dz

Ce financement se fait par un ensemble de crédits, à savoir les crédits directs (par caisse) et les crédits indirects (par signature).

3.2.1. Les crédits d'exploitation par caisse :

Les crédits par caisse sont des crédits accordés par une banque autorisant un client à rendre son compte débiteur.

Les crédits par caisse se subdivisent en :

A. Les crédits par caisse globaux (en blanc) :

Les crédits d'exploitation globaux sont des crédits souples qui financent le cycle d'exploitation d'une entreprise sans spécifier exactement l'opération. De plus, ils ne sont pas affectés à un élément d'actif, d'où l'appellation de crédit en blanc

Les différentes formes de ces crédits sont :

- Facilité de caisse :

La facilité de caisse est accordée à une entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période limitée.

Elle répond aux besoins de financement dus au décalage des entrées et sorties de fonds, et son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées.

- Le découvert :

Il permet d'utiliser un compte bancaire débiteur. Il prend deux formes :

- Le découvert non mobilisable: il permet au client de faire fonctionner son compte en position débitrice, et ce, dans la limite du plafond autorisé.
- Le découvert mobilisable : Ce type de découvert est dit mobilisable du fait qu'il se matérialise par des billets souscrits par le client à l'ordre de la banque, ce qui donne la possibilité à cette dernière de recourir au réescompte auprès de la banque centrale.

- Le crédit de compagnie :

Une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les entrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir une activité saisonnière. Ainsi, elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte.

L'entreprise demandera pour cela un crédit de compagnie. Elle doit fournir à sa banque un plan de financement qui mentionnera les dépenses et les recettes prévisionnelles.

Il se trouve que c'est le document essentiel qui permet au banquier de bien cerner le risque avant de se déterminer. Le banquier analyse ce plan dans le cadre notamment d'une étude de marché qui lui permet de se faire une idée quant aux chances de réussite de la compagnie et de remboursement du crédit.

➤ Le crédit relais :

« Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délais déterminé et pour un montant précis. »⁷

Il est assimilé à un découvert octroyé dans l'attente d'encaissement en faveur du client telle une augmentation du capital, vente d'un terrain, le déblocage d'un emprunt...etc. Il permet donc, de disposer de la trésorerie supplémentaire dans l'attente de fonds ou avant la mise en place du crédit final.

B. Crédits par caisse spécifiques (Causés) :

Les crédits par caisse sont dits spécifiques lorsqu'ils financent des postes spécifiques de l'actif circulant. Ils ont un objet bien déterminé ; c'est pour cela qu'on les qualifie de « Causés ». Ils ont une origine précise. Ils présentent l'avantage, pour une entreprise, d'accélérer la rotation de son actif cyclique et, ainsi, disposer plus rapidement de liquidités.

Dans cette catégorie de crédit, nous distinguons :

➤ L'escompte commercial :

« L'escompte est une opération qui consiste pour une banque à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (bénéficiaire final) avant l'échéance, et ce, moyennant le paiement d'agios, le cédant restant garant du paiement. »⁸

Autrement dit, l'escompte est une technique par laquelle le banquier paie son client, avant échéance, d'un montant d'un effet de commerce. Et ce, afin de permettre à l'entreprise de faire face à son manque de trésorerie, résultant des délais de paiement accordés à ses clients.

Ce crédit permet à l'entreprise de rendre liquides des créances et il est, moins élevé que le découvert.

➤ L'avance sur marchandise :

Ce sont des avances sur des stocks en dépôt soit chez un tiers consignataire, soit dans un local que loue le client en faveur de la banque. Il s'agit donc d'une sorte de découvert accordé et utilisé au fur et à mesure de la consommation des marchandises.

⁷ BOUYACOUB F ; *L'entreprise et le financement bancaire*, Casbah Editions, Alger, 2000.

⁸ LUC BERNET-ROLLANDE << principes de technique bancaire >> DUNOD, PARIS, 2012 pour la 6^{ème} édition.

➤ Avance sur facture :

Les entreprises qui travaillent avec les administrations publiques ou les collectivités locales sont souvent confrontées à l'alourdissement du poste « Clients administration » qui peine à devenir liquide. Cet alourdissement est souvent dû à la lenteur des procédures régissant la comptabilité publique, à laquelle sont assujetties les administrations publiques.

L'entreprise ne pouvant attendre l'entrée des sommes en compte peut solliciter une mobilisation de ses créances auprès de sa banque sur la base des bons de commande de l'administration, du bon de livraison et de la facture.

➤ Avance sur titre :

Une opération qui consiste, pour un détenteur de titres (bons de caisse, actions, obligations et autres titres cotés en bourse) et ayant un besoin de trésorerie, de solliciter sa banque et lui servir de garantie.

Il existe deux types d'avance sur titres :

- L'avance est une autorisation de découvert : le plafond peut aller jusqu'à 80% des titres, le compte client pourra donc évoluer en position débitrice et les intérêts ne sont calculés que sur la base du montant utilisé.
- L'avance est un crédit en compte : elle ne doit pas dépasser les 80% aussi, le compte client est crédité par le montant de l'avance et le client payera les intérêts sur la totalité de la somme avancée.

➤ L'affacturage ou le factoring :

« L'affacturage est un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients appelés acheteurs ou bénéficiaires de services et ce, moyennant rémunération »⁹

En Algérie, des textes et des lois ont été promulgués dans le but de lancer cette technique de financement qui n'existe pas encore, vu l'absence des sociétés de factoring.

3.2.2. Les crédits d'exploitation par signature :

Il s'agit d'un engagement hors bilan, apportée par une banque pour aider une entreprise.

La banque prête, alors, simplement sa signature sans supporter de charge de trésorerie.

⁹ LUC BERNET-ROLLANDE << principes de technique bancaire >> DUNOD, PARIS, 2012 pour la 26^{ème} édition

Ces crédits par signature peuvent donc soit garantir la mise à disposition de fonds, soit différer certains décaissements, les éviter ou encore accélérer certaines rentrées de fonds.

➤ L'aval :

L'aval est un engagement par signature pris par le banquier, afin de payer un effet de commerce à l'échéance si le débiteur est défaillant.

➤ L'acceptation :

L'acceptation est un engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance. Elle devient par cet engagement le principal obligé vis-à-vis du créancier.

➤ Le cautionnement :

Le cautionnement est d'abord un acte civil, puis une forme de crédits par signature qui est sollicité par les entreprises dans le but de différer des paiements exigibles et éviter des décaissements immédiats ou accélérer des encaissements.

3.2.3. Crédit documentaire :

Le crédit documentaire est une opération par laquelle une banque émettrice (banque de l'importateur) s'engage à la demande de son client (donneur d'ordre) pour le compte de ce dernier, de régler une tierce personne (bénéficiaire) à un délai déterminé (échéance) contre remise des documents conformes.

Nous avons présenté, tout au long de cette section, les différents types de crédits d'exploitation par caisse et par signature. Ils répondent aux besoins de l'entreprise et permettent de différer des paiements exigibles ou d'accélérer des rentrées de fonds ou même d'éviter des décaissements en espèces.

CONCLUSION

L'entreprise comme nous l'avons vu à travers ce chapitre, peut naître sous une multitude de formes dépendant du statut que l'entrepreneur souhaite, ainsi que des critères de son projet.

Cette dernière, une fois lancée dans son activité, peut rencontrer des problèmes d'ordre financier. À cet effet l'entreprise doit examiner une multitude de solutions pour couvrir ses besoins de financement et de choisir la plus adaptée à sa situation.

Mais, il est à constater que le financement interne est rarement suffisant à financer la croissance de l'entreprise, qui est amenée à s'adresser au financement externe en particulier le secteur bancaire qui est le plus visé par la PME dans les pays en voie de développement, qui même présente certains avantages pour la croissance des PME, et par conséquent le secteur bancaire doit leur offrir des solutions plus simples et plus attractives que les solutions classiques qui ont montré leurs limites.

CHAPITRE II :
L'ASPECT THEORIQUE
DE LA PME

Introduction

Partout et de tout temps, les petites et moyennes entreprises ont existé, vivant discrètement à l'ombre des grandes, mais ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle qu'elles ont commencé à s'imposer et à imposer au monde leur label propre.

Dans ce chapitre, nous allons essayer de pénétrer l'univers de la PME, et spécifiquement la PME algérienne, pour essayer de la cerner.

Nous commençons par un essai de définition de cette dernière à travers deux approches différentes, l'une étant quantitative et l'autre qualitative, tout en donnant un aperçu de la PME en Europe et au Maghreb. Ensuite nous nous intéresserons particulièrement au cas algérien, de l'indépendance à ce jour, en passant par la définition algérienne de la PME. Enfin, nous montrerons quelles sont les modalités d'octroi de crédits par les banques de la constitution jusqu'à l'étude du dossier.

Section 01 : Définition de la PME

Il est difficile de générer une définition exhaustive de la PME, mais, elle peut se subdiviser en deux approches distinctes selon les critères de références utilisés :

- Définition qualitative, (également dénommés critères théoriques et sociologiques),
- Définition quantitative, appelés aussi descriptifs.

1.1. L'approche Qualitative :

L'approche qualitative se base sur la réalité socio-économique fondée sur des éléments tels que la dimension humaine de l'entreprise. La PME est une *«unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise»*¹⁰.

Un élément fondamental revient avec constance, il s'agit de cette dimension humaine liée à la personnalisation de la gestion de l'entreprise

1.2. L'approche Quantitative :

L'approche quantitative repose souvent sur une analyse qui classe les entreprises par taille et selon le nombre d'employés. Elle tient, également, compte de la spécificité juridique de la personne morale, mais aussi de la structure organisationnelle.

D'un point de vue exhaustif et selon la pertinence, les critères quantitatifs englobent le profit brut, la valeur ajoutée, le profit net unitaire, le capital, le patrimoine net, la capacité de production, le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, la part de marché et les investissements. Cette liste peut être complétée en fonction du rayon d'activité géographique, et du type de la relation propriété-pouvoir.

Néanmoins, deux critères essentiels permettent de déterminer la spécificité de la PME sont:

- Le chiffre d'affaires
- Le nombre d'employés (parfois difficile à comptabiliser dans une entreprise familiale)

1.2.1. Les critères de l'Union Européenne :

Suite aux différentes crises économiques résultant des deux chocs pétroliers, la PME suscite un regain d'intérêt de par son rôle et sa réactivité durant cette période.

Le poids économique des PME, a conduit la commission européenne à mettre en place en 1992 l'Observatoire européen des PME. Ce dernier a pour fonction d'observer la situation et

¹⁰ CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. Définition permanente. Service de documentation 1983 page 1

l'évolution des PME, leur réaction à l'égard du marché européen, et de fournir des statistiques nécessaires à leurs études.

Tableau N° 02 : Classification, des entreprises selon la taille adopté par la commission européenne.¹¹

Critères	Effectif	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Type d'entreprise			
Micro-entreprise	1 à 9	2 Millions d'euros	2 Millions d'euros
Petite-entreprise	10 à 49	10 Millions d'euros	10 Millions d'euros
Moyenne-entreprise	50 à 250	50 Millions d'euros	43 Millions d'euros

Source : Données de la commission européenne

1.2.2. Présentation de quelques définitions de la PME au Maghreb

La présentation des définitions de la PME au Maghreb, nous permettra de constater si dans ces pays voisins la PME converge vers une même définition.

A. Définition de la PME au Maroc :

La définition de la PME au Maroc a évolué en fonction des dispositions contenues dans les différents textes visant à encourager cette catégorie d'entreprises. Dès 2000, lors de la préparation du plan économique et social, la commission en charge de la PME a retenu les critères de taille et de chiffre d'affaires pour la définition de celle-ci.

La loi 53-00 formant "Charte de la PME" du 23 juillet 2002, permet de définir la PME marocaine.

Selon l'article premier de cette loi, la PME doit répondre aux deux conditions suivantes :

- Avoir un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes,
- Avoir réalisé, au cours des deux derniers exercices, soit un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 75 millions de Dirham marocain MAD, soit un total de bilan inférieur à 50 millions de MAD.

Cette même charte propose également des critères spécifiques aux entreprises nouvellement créées (c'est à dire celles qui ont moins de deux années d'existence). Ainsi, sont considérées comme PME les entreprises ayant engagé un programme d'investissement initial inférieur à 25 millions de MAD et respectant un ratio d'investissement par emploi inférieur à 250 000 MAD.

¹¹ Données de la commission européenne

La petite et moyenne entreprise, est celle qui emploie moins de 200 personnes et qui réalise un chiffre d'affaire inférieur à 75 millions MAD ou un total du bilan inférieur à 50 millions MAD.

Tableau N° 03 : Classification des entreprises selon la taille

Type d'entreprise	Effectif permanent	Chiffre d'affaires ou Total du bilan	
Grande entreprise	>250 salariés	>75 Millions MAD	>90 Millions MAD
Petite et moyenne entreprise	< 250 salariés	<75 Millions MAD	<90 Millions MAD
Micro-entreprise	< 10 salariés	<10 Millions MAD	<15 Millions MAD

Source : a partir des données de la charte de la PME marocaine parue dans le bulletin officiel N°5036 en 2002.

D'après la Fédération de la PME, les PME marocaines constitueraient en 2002, 95 % du tissu économique du pays et seraient implantées pour 72 % dans le commerce et les services.

B. Définition de la PME en Tunisie

En Tunisie, il n'y a pas de définition officielle de la PME ou de critères précis et universellement appliqués. Des définitions alternatives souvent fournies par diverses sources en fonction de critères diversifiés qui tiennent compte de différents paramètres tels que le volume des investissements, le chiffre d'affaire et l'effectif.

Selon le conseil du marché financier, sont considérées comme petites et moyennes entreprises, opérant dans les secteurs libres à la constitution, conformément aux recommandations du conseil interministériel du lundi 13 mars 2006, les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectifs n'atteignent pas les seuils suivants:

- 4 000 000 Dinars tunisien DT en ce qui concerne le montant d'actifs immobilisés nets;
- 300 personnes en ce qui concerne l'effectif total.

Section 02 : La PME algérienne

L'étude de la PME en Algérie, ne peut se faire sans référence au cadre réglementaire qui la régit. Aussi, la présentation des différents codes des investissements, nous informera sur la place qui lui est assignée dans le développement économique.

2.1. Historique de la PME en Algérie :

Depuis l'indépendance, le secteur de la PME en Algérie a connu deux grandes périodes. La première était pendant le courant de l'économie administrée (1963-1988), alors que la seconde s'étalait durant l'ère de l'économie de marché (1988 à nos jours). ;;

2.1.1. Le secteur de la PME durant la période de l'économie planifiée (1963-1988):

Cette période est caractérisée par l'adoption d'une économie planifiée à prédominance publique et d'une industrialisation basée sur des industries de biens d'équipements et des produits intermédiaires.

Au cours de cette période La PME algérienne a évolué dans deux contextes plus ou moins différents :

A. Le code des investissements de 1963 :

Au lendemain de l'indépendance, le secteur de la production est entièrement dominé par la PME. Mais les préjugés défavorables vis à vis du secteur privé et les mesures de nationalisations successives engendrent une inquiétude et un découragement de l'initiative privée qui se traduit par une thésaurisation importante et une fuite de capitaux par le biais des marchés parallèles.

Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963 n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME, et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptait accorder aux investisseurs nationaux et étrangers.

B. Le code des investissements de 1966 :

Le nouveau Code des Investissements qui a été promulgué le 15/09/1966 visait à définir un statut pour l'investissement privé national et ainsi fixer la place, les procédures et les garanties offertes au capital privé.

Ce code prévoyait une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie et instituait un agrément obligatoire des projets privés par une commission nationale des investissements sur la base de critères sélectifs (Article 21 du code des investissements).

Entre 1967 et 1970 seulement 12% des investissements ont été agréés. Au cours de la période considérée, l'investissement privé se concentrera autour des grandes villes : Alger, Oran, Constantine.

Le tableau N° 04 : Évolution de la PME de 1966 à 1980.

PME/année	1966	1969	1974	1977	1980
Nombre de salariés					
0 à 4 salariés		2201	3201	3339	5000
+ de 5 salariés		1845	2618	2731	4887
Total	3358	4046	5819	6070	9837

Source : Liabes D, « capital privé et pouvoir d'industrie en Algérie 1962-1982 », Alger 1984¹²

C. Le code des investissements de 1982 :

Ce nouveau code des investissements qui a vu le jour le 21 août 1982, a, contrairement à son prédécesseur de 1966, précisé les secteurs ouverts à l'investissement privé (Article 11) et a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importations (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Cette période est caractérisée également par certains obstacles aux PME tels que :

- Le financement par les banques ne dépasse pas 30 % du montant total de l'investissement
- Les montants investis sont limités à 30 millions de DA pour la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions et 10 millions de DA pour l'entreprise individuelle ou au nom collectif
- L'interdiction de posséder plusieurs affaires.

¹² Liabes D, « capital privé et pouvoir d'industrie en Algérie 1962-1982 », Alger 1984

Les mesures de 1982 instituées par ce nouveau code, ont conduit à partir de 1983 à observer une tendance de l'investissement à s'orienter vers des créneaux délaissés auparavant par la PME tels que la transformation des métaux et les petites industries mécaniques et électriques.

Les résultats d'une enquête sur l'industrie privée parus en 1989¹³ rendent compte pour 1987 d'un très grand nombre de petites entreprises (14 081) de moins de vingt salariés (94% d'entre elles) et de leur progression entre 1984 et 1987.

2.1.2. La PME algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché (1988 à nos jours):

L'expérience d'industrialisation intensive menée en Algérie depuis les années 1960 n'a donc pas été concluante.

Face à cet échec économique et à la crise que traversait l'Algérie en 1988, le passage à l'économie de marché s'impose aux pouvoirs publics.

De ce fait, un nouveau cadre législatif a été mis en place et des réformes structurelles sont engagées.

Pour peaufiner la législation régissant l'investissement et booster le secteur de la PME, un nouveau code des investissements a été promulgué le 05 octobre 1993, Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties.

Ce dernier a reçu en 2001 un nouveau souffle pour la promotion de la PME, cela après le bilan non satisfaisant notamment sur le plan qualitatif de la politique adoptée depuis le dernier code des investissements de 1993.

L'ordonnance mise en place en même temps que la loi d'orientation de la PME en 2001 définissent et fixent, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elles prévoient également la création d'un fond de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés, ainsi que La mise en place d'un

¹³ Chantal Bernard, Nouvelles logiques marchandes au Maghreb, CNRS Paris 1991, p 105.

guichet unique, placé sous l'autorité du chef du gouvernement, en la forme d'une « Agence Nationale du Développement de l'investissement (A.N.D.I), et qui a pour mission : d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs, de fournir les prestations administratives et de gérer le fonds d'appui à l'investissement¹⁴.

La décennie 90, enregistre donc une évolution certaine de l'entreprise privée sur le plan quantitatif. La CNAS fait état de 145 163 entreprises privées en 1997, ce chiffre passe à 159507 en 1999 pour atteindre 179 893 entreprises en 2001. Cette population était de 103 925 entreprises en 1992, ce qui représente une évolution de 73 % de 1992 à 2001.¹⁵

En Novembre 2002, un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME (F.G.A.R) a vu le jour.¹⁶ L'objectif est de garantir les investissements dans le secteur de la PME en matière de création d'entreprises, de rénovation des équipements et d'extension des entreprises.

La décennie (2001-2010) a vu la création 438 722 entreprises privées d'après le tableau suivant :

Tableau N°05 : Evolution des PME algériennes entre 2001 et 2010 :

Années	2001	2003	2005	2007	2008	2010
Nbre de PME	179893	288587	342788	410959	519526	619172

Source : Etabli à partir des données du MPM- MIPI¹⁷

Au tout début 2012, la PME compte près de 700 000 entreprises employant 1,7 millions de personnes.

La population des PME a plus que doublé ces 15 dernières années. Le nombre global des entreprises passe de 179 893 en 2001, à 1 060 289 en 2017.¹⁸

Le nombre de PME publiques a par contre chuté de 221 entreprises, passant de 778 à 557 établissements.

¹⁴ CNES, 2002.

¹⁵ Chiffres de la CNAS et CASNOS.

¹⁶ Décret exécutif N° 02-373 du 11 novembre 2002. portant création et fixant les statuts du fonds de garantie. des crédits à la petite et moyenne entreprise.

¹⁷ Synthèse des différentes statistiques obtenues sur le site du ministère de la PME et de l'artisanat, <http://www.pmeart-dz.org>.

¹⁸ Calculs faits à partir des données du Bulletin d'information statistique de la PME N°31, Novembre 2017.

En résumé. La PME algérienne a connue deux grands régime : un régime d'autorisation dans le cadre d'une économie administrée et un régime de déclaration dans le cadre des réformes économiques et de la politique de promotion de l'investissement privé.

2.2. Critères de d'identification de la PME algérienne :

Nous savons déjà que les critères retenus lors de l'identification des PME diffèrent d'un pays a un autre, nous allons donc étudier ces derniers dans le cas algérien.

2.2.1. Définition de la PME en Algérie :

En Algérie, jusqu'à l'adoption de la loi d'orientation sur la PME en Décembre 2001, il n'existait aucune définition officielle de ce type d'entreprises.

L'Algérie adopte alors la définition de la PME retenue par l'Union Européenne, fondée sur trois critères qui sont: les effectifs, le chiffre d'affaire et l'indépendance de l'entreprise.

De ce fait, « *La petite et moyenne entreprise est alors définie quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et services employant de 1 à 250 personnes, avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 4 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel ne dépasse pas 1 milliards de DA, et conforme aux critères d'indépendance* »¹⁹.

Une entreprise est indépendante si son capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à 25% et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises de productions ne répondant pas elles même à la définition de PME.

2.2.2. Les contraintes des PME en Algérie :

La PME, en Algérie, souffre d'un ensemble d'handicaps qui se situent presque au niveau de toutes ses fonctions et réduisent de ce fait ses capacités de production et de commercialisation, et parmi ces contraintes on peut évoquer notamment :

A. Absence de facteurs de compétitivité :

On peut situer les contraintes du facteur de compétitivité sur trois niveaux à savoir :

a) Manque d'informations :

¹⁹ Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME N°31, Novembre 2017.

L'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009). Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques

A cet effet, le créateur d'entreprise n'a pas d'informations précises sur les branches d'activités et plus particulièrement sur les créneaux qui peuvent l'intéresser sans investigation personnelle. Ces investigations sont généralement partielles, incomplètes et parfois erronées.

b) Insuffisance d'accès aux nouvelles technologies et l'innovation :

Les PME algériennes se caractérisent souvent par une insuffisance des capacités d'innovation, et d'accès à la nouvelle technologie, cette contrainte et d'autant plus handicapante que l'Algérie prépare son accession à l'économie de marché.

c) Le manque de personnel qualifié :

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples.

B. Les Contraintes financières :

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de développer et d'investir. La PME algérienne n'échappe pas à cette régularité. Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004) a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suit :

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre).

- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives, et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longues.
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services.
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement.
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

Une réalité qui contraint les dirigeants des PME à recourir souvent par nécessité, aux ressources de financement familiales (l'autofinancement) et à celles des réseaux de financement informel, pour survivre, en attendant l'assainissement du réseau formel et l'assouplissement des conditionnalités jugées jusqu'à là insurmontables, par les investisseurs privés.

C. Domination de secteur informel :

De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir²⁰

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques.
- La fraude fiscale.
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation.
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

D. Les obstacles d'ordre législatif, administratif et judiciaire :

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives.

Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du

²⁰ REVUE DES PME N°04 ANNEE 2013

manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement.

Le ballottage d'un service à un autre. Pour créer une entreprise et concrétiser un projet en Algérie, la Banque mondiale (2009) a inventorié pas moins de 14 procédures incontournables dont un bon nombre jugées encombrantes et inutiles.

Section 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

L'investissement est une opération complexe, car elle nécessite la prise en compte de nombreuses variables. Cette opération est aussi lourde de conséquences puisque d'importantes sommes d'argent sont mises en jeu, et délicate aussi à cause de l'engagement de l'entreprise qui est à long terme.

Nous tenterons, dans ce chapitre, de traiter un dossier de crédit d'investissement qui présentera les points suivant :

- L'étude technico-économique du projet d'investissement ;
- L'évaluation du projet d'investissement.

3.1. L'étude technico-économique du projet d'investissement :

L'étude économique d'un projet d'investissement consiste à étudier la viabilité du projet, c'est-à-dire, à apprécier les possibilités de réussite de l'opération projetée. Cette étude devant être faite par le banquier prend en considération les éléments suivants :

- L'identification du projet d'investissement ;
- L'analyse du marché ;
- L'analyse commerciale ;
- L'analyse technique ;
- Estimation des coûts.

3.1.1. L'identification du projet d'investissement :

Cela consiste à faire une présentation de l'entreprise en précisant son activité et son promoteur ainsi toutes les informations et dimensions historiques qui peuvent être utiles pour le banquier. Il englobe, également, sa localisation, son impact et enfin, l'objet du crédit.

3.1.2. L'analyse du marché :

« L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration des décisions commerciales. »²¹

Donc cette analyse consiste à vérifier d'abord l'existence d'un marché pour la production de l'entreprise, c'est-à-dire, savoir si le produit en lui-même est vendable et ensuite vérifier la demande de ce produit.

3.1.3. L'analyse commerciale :

Cette analyse portera uniquement sur la meilleure manière de convaincre le client par les éléments comparatifs que peut apporter le produit ou le service.

L'analyse commerciale a été désignée par des éléments qualificatifs que le banquier doit vérifier. Ces éléments ont été définis par « les quatre (04) P de McCarthy »²² à savoir :

- **Product** (Produit) ;
- **Price** (Prix) ;
- **Place** (Distribution) ;
- **Promotion** (La communication).

3.1.4. L'analyse technique :

L'étude technique porte essentiellement sur les procédés techniques, les caractéristiques des moyens de production et les besoins de l'entreprise

3.1.5. L'analyse des coûts :

²¹ Kamel HAMDJ, Analyse des projets et de leur financement, imprimerie ESSALEM, Alger, 2000.

²² Les quatre (04) P de McCarthy font partie d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de l'Université Minnesota, définissant les forces de la stratégie.

En matière de coûts, il y a lieu de déterminer les coûts liés à l'investissement et ceux liés à l'exploitation. Après cette analyse, le banquier doit s'assurer de la viabilité du projet afin de passer à l'étude de la rentabilité, et si dans le cas contraire le rejeter pour motif de non viabilité.

3.2. Evaluation du projet d'investissement :

L'analyse d'un projet d'investissement a pour but de déterminer sa rentabilité et sa liquidité et de s'assurer que les meilleures opportunités financières sont présentées comparées à d'autres possibilités d'investissement, c'est pour cela que cette analyse est la plus importante pour le banquier dans sa démarche décisionnelle à s'engager ou non dans le financement du projet. L'analyse d'un projet d'investissement est divisée sur deux (02) étapes :

3.2.1. L'analyse de la rentabilité du projet avant financement :

Il s'agit essentiellement de l'évaluation de la rentabilité d'un projet indépendante de ses conditions de financement. L'appréciation de la rentabilité est faite sur la base des flux de trésorerie que le projet génère lui-même tout au long de sa « durée de vie »²³.

3.2.1.1. Détermination des flux de trésorerie :

Les flux de trésorerie sont déterminés sur six (06) étapes :

a. Elaboration de l'échéancier d'investissement :

L'échéancier d'investissement reprend toutes les dépenses d'investissement dispatchées sur toute la durée de réalisation du projet, y compris le Besoin en Fonds de Roulements BFR devant servir au démarrage de l'exploitation.

b. Echéancier d'amortissement :

Il s'agit de déterminer pour chaque année la somme des amortissements des investissements tout au long de la durée de vie du projet. Il permettra, entre autre, de déterminer les dotations aux amortissements annuelles qu'on utilisera pour le Tableau du Compte de Résultat TCR prévisionnel.

²³ La durée de vie d'un projet est la durée réelle de l'investissement, et non la durée comptable. De ce fait la durée de l'investissement peut être supérieure à la durée comptable du projet, donc c'est la durée industrielle ou économique devant être retenue pour l'analyse de la rentabilité.

L'amortissement peut se faire de manière linéaire ou de manière dégressive. Si l'on opte pour l'option dégressive, celui-ci se fera de la manière suivante :

L'amortissement dégressif = L'amortissement linéaire × le coefficient T

Le coefficient de multiplication est égal à :

- **1,5** si l'amortissement se fait sur trois (03) ou quatre (04) ans ;
- **2** si l'amortissement se fait sur cinq (05) ou six (06) ans ;
- **2,5** si l'amortissement se fait sur une période supérieure à six (06) ans.

c. Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) :

La VRI correspond à la valeur restante non amortis des immobilisations, c'est-à-dire, elle représente la valeur nette comptable de l'investissement sans le BFR (à exclure). Elle constitue donc une rentrée de fonds supplémentaire dont il faut tenir compte lors de la dernière année de vie du projet. On calcule la VRI comme suit :

$$\text{VRI} = \text{Investissement initial} - \text{BFR} - \text{Montants déjà amortis}$$

d. Détermination du BFR :

Le BFR représente le fond de démarrage qui prend en charge certaines dépenses d'exploitation. Il s'agit essentiellement, des matières premières et des salaires. Il y a donc lieu de déterminer la variation du BFR. Le BFR restant à la disposition de l'entreprise, au bout de la dernière année de vie du projet, représente une ressource supplémentaire devant être récupérée.

e. Elaboration du tableau des comptes de résultats annuels (prévisionnels) :

L'élaboration du TCR permet d'apprécier l'évolution annuelle du chiffre d'affaire de l'entreprise et déterminer certains SIG, tel que la CAF générée de l'exploitation qui constitue l'une des ressources de l'entreprise.

f. Etablissement du tableau des flux de trésorerie (E/R avant financement) :

C'est un tableau récapitulatif de l'ensemble des ressources et emplois de l'entreprise sur toute la durée de vie du projet. La soustraction des emplois des ressources nous donne la trésorerie annuelle. Le tableau se présente comme suit :

Désignation	-1	0		1	2	...	N
Ressources :							
Capacité d'autofinancement (CAF). Valeur résiduelle des immobilisations (VRI). Récupération du BFR.							
Total ressources (1)							
Emplois :							
Investissement :							
- Frais préliminaires. - Terrains. - Constructions. - Equipements. - Autres							
Variation du BFR							
Total emplois (2)							
Flux nets de trésorerie (1-2)							

3.2.1.2. Les critères de rentabilité d'un investissement :

Afin de déterminer la rentabilité propre du projet, il faut analyser les flux de trésorerie déterminés à partir du tableau emplois/ressources et ce à travers les critères de rentabilité. Pour juger ces critères, il est nécessaire de maîtriser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser tous les flux afin de les comparer.

➤ Actualisation des flux de trésorerie :

« L'actualisation est un instrument d'arbitrage entre le présent et l'avenir »²⁴. Donc elle permet de comparer les recettes et les dépenses graduées sur toute la durée de vie du projet.

²⁴ Kamel HAMDJ, Evaluation de projets.

Le taux d'actualisation est le coût moyen des capitaux qui composent les ressources de l'entreprise, c'est-à-dire, la moyenne des coûts de ces ressources mesurée par la part de chaque source dans le financement total.

➤ **Critères d'analyse de la rentabilité :**

Nous distinguons :

- **Le délai de récupération (DR) :**

C'est le délai mis par les flux d'exploitation pour égaler le montant des capitaux investis initialement. Il est donné en nombre d'année.

$$I_0 = \sum_{t=1}^n \text{Flux de trésorerie}$$

A savoir : DR = n, I_0 = investissement.

Puisqu'il ne tient compte ni du coût de fonds investis ni de leur rentabilité qui intervient après ce délai, le DR est considéré plus comme un critère de liquidité qu'un critère de rentabilité.

- **Le délai de récupération actualisé :**

Le Dra tient en compte des coûts d'utilisation des fonds, mais il reste, malgré tout, un critère de liquidité donc un critère secondaire dans l'analyse de la rentabilité.

$$I_0 = \sum_{t=1}^n \text{Flux de trésorerie} / (1+i)^t$$

- **La valeur actuelle nette (VAN) :**

La VAN est la différence entre la somme des flux nets actualisés d'exploitation sur toute la durée de vie de l'investissement et le capital investi.

$$VAN = \Sigma \text{ Flux de Trésorerie (actualisés)}$$

Donc la (VAN) correspond au surplus monétaire dégagé par le projet après avoir récupéré les parts du capital investi auparavant. Ainsi, il est obligatoire qu'elle soit positive pour affirmer la rentabilité du projet.

- **L'indice de profitabilité (IP) :**

C'est un indicateur d'efficacité relatif aux fonds investis. L'IP sera supérieur à 1 si la VAN est positive et on pourra dire que le projet est rentable. Mais l'IP présente un inconvénient, car, dans le cas où deux projets ont des durées de vie différentes, l'IP ne peut être utilisé pour déceler le projet le plus rentable.

$$\text{IP} = 1 + (\text{VAN} / \text{Invest actualisé})$$

- **Le taux de rentabilité interne (TRI) :**

Le TRI est le coût maximum que peut supporter un projet. Il se traduit par le taux d'actualisation pour lequel il y a équivalence entre le cumul des cash-flows prévisionnels et le montant investi. Dit aussi le taux qui annule la VAN

3.2.2. Analyse de la rentabilité après financement :

Cette analyse consiste à déterminer la structure de financement la plus adaptée, de vérifier la rentabilité des fonds propres et l'impact de l'endettement sur celle-ci.

Différemment à l'analyse avant financement, l'analyse après financement intègre des éléments en plus qui sont :

- Le plan de financement ;
- L'échéancier de remboursement ;
- Les frais financiers, les intérêts intercalaires et leurs amortissements ;
- Le remboursement de l'emprunt ainsi que les dividendes.

Le tableau emplois/ressources avec les nouvelles conditions (intégration des frais financiers, les intérêts intercalaires, détermination de la nouvelle CAF ...) se présente comme suit :

Désignation	0	1	2	...	N
Ressources : - Capitaux propres - Emprunt - Capacité d'autofinancement - Valeur résiduelle des immobilisations - Récupération du BFR					
Total ressources (1)					
Emplois : - Investissement : - Intérêts intercalaires - Variation du BFR - Remboursement du principal - Dividendes					
Total emplois (2)					
Flux nets de trésorerie (X) = (1 – 2) = Ressources – Emplois					

Flux nets cumulés (Y)					
------------------------------	--	--	--	--	--

Les flux nets de trésorerie cumulés doivent être positifs en permanence, et dans le cas contraire il faut :

- Revoir à la hausse la période de différé ;
- Revoir à la hausse la durée du crédit ;
- Revoir à la hausse les deux au même temps ;
- Intervenir sur le schéma de financement.

A. La rentabilité des fonds propres :

Elle est étudiée comme suit :

- **Le délai de récupération des fonds propres (DRFP) :**

Le DRFP est la durée nécessaire pour récupérer le montant des fonds propres à partir de la rémunération totale des actionnaires (dividendes + flux de trésorerie).

- **La valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) :**

$$\text{VANFP} = \sum_{p=0}^n [(-K_p + D_p + T_p) / (1+i)^p]$$

K_p : Capitaux propres investis l'année P.

D_p : Dividendes reçus l'année P.

T_p : Flux de trésorerie à l'année P.

i : Taux d'actualisation.

- **Le taux de rentabilité des fonds propres (TRFP) :**

C'est le taux d'actualisation qui annule la VANFP. C'est (i) tel que $\text{VANFP} = 0$.

B. La rentabilité de l'emprunt :

L'emprunt peut être considéré comme étant un projet à part entière. A ce titre, on peut lui déterminer sa valeur actuelle nette (VANE), son délai de récupération (DRE) et son taux de rentabilité interne (TRIE).

- **Le délai de récupération de l'emprunt (DRE) :**

C'est le délai nécessaire pour récupérer les fonds empruntés à partir des flux de trésorerie nette et des flux de remboursement.

- **La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE) :**

VANE = Capitaux empruntés actualisés – Flux de remboursement actualisés.

$$\text{VANE} = \text{VANFP} - \text{VAN}$$

- **Le taux de rentabilité interne de l'emprunt :**

$$\text{TRIE} = \text{Taux Brut de l'emprunt} (1 - \text{Taux IBS})$$

➤ **Relation TRI, TRFP et TRIE :**

TRIE < TRI : TRFP > TRI : C'est un effet de levier positif. Le promoteur a intérêt à emprunter.

TRIE > TRI : TRFP < TRI : C'est un effet de levier négatif. Le promoteur n'a pas intérêt à emprunter, mais si l'emprunt est indispensable, on doit s'assurer que la VANFP est positive.

Ainsi nous avons passé en revue, les différentes étapes suivies par le banquier en matière de montage de dossier de crédit d'investissement. Ces étapes sont deux : une étude technico-économique et une étude de la rentabilité. Elles apportent au banquier l'assurance que le projet est techniquement réalisable et financièrement rentable.

En évaluant le projet, le banquier décidera, compte tenu du risque à courir, si le projet est finançable ou non. Il déterminera la structure de financement adaptée de façon à optimiser la rentabilité du projet.

CONCLUSION

Les PME constituent des entités hétérogènes et diversifiées, ce qui explique les multiplicités des définitions, et l'inexistence d'une méthode unique et exacte pour appréhender ce phénomène, par conséquent les PME sont définies selon le développement économique des pays.

En Algérie, après l'indépendance la PME est victime de politiques orientée vers la nationalisation des entreprises, elle n'a pris de l'importance qu'à l'aube des années 1990, lorsque les réformes en faveur de l'ouverture économique commençaient à voir le jour en plus de la création de dispositifs d'aide aux jeunes entrepreneurs, leurs facilitant l'accès aux crédits.

De ce fait pour que le crédit soit accordé à l'entrepreneur, le banquier procède à l'étude du dossier et suit deux étapes : une étude technico-économique et une étude de rentabilité.

A travers ces deux études, le banquier doit être en mesure de voir les points forts et les points faibles du projet. Il pourra ainsi prendre une décision en fonction du risque encouru, il déterminera les besoins de l'entreprise et mettra en place la structure de financement la plus juste, et ce afin d'assurer une bonne issue au crédit.

Afin de pouvoir vérifier ces modalités empiriquement nous avons effectué une étude d'un cas pratique sur l'octroi de crédit aux PME algériennes au niveau du Centre d'affaires SGA de Bejaia et ce qui fera l'objet de 3^{ème} chapitre.

CHAPITRE III :

LE FINANCEMENT DE LA

PME : ETUDE ET

MONTAGE D'UN

DOSSIER DE CREDIT

D'INVESTISSEMENT

CHEZ SGA

Introduction :

Dans les chapitres précédents, nous avons essayé de réunir toutes les informations relatives aux PME et leur financement. En vue de compléter notre travail, nous passons à l'étude d'un cas pratique dans le quel on essayera de voir un exemple d'une étude de demande de crédit d'investissement.

En premier lieu, nous allons présenter l'organisme d'accueil, le centre d'affaire « Business center » société générale Bejaia « 501 », lieu de notre stage pratique, notamment le « service professionnel » qui nous a accueillis.

Dans un second lieu, nous procédons au développement d'une étude de demande de crédit d'exploitation reçue et traitée par l'agence.

Et en dernier lieu, au diagnostic économique et financier de l'entreprise

Section 01 : Présentation de Société Générale

La Société Générale, fondée le 4 mai 1864, est l'une des plus anciennes banques françaises non mutualistes. Elle a été créée sous le Second Empire par un groupe d'industriels (dont Paulin Talabot qui est son premier directeur) et par la famille Rothschild, par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements et des infrastructures.

Installée à Londres dès 1871, la société générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la Sogeval à des pays du centre de l'Europe « Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg », à son implantation en Afrique du nord (1909- 1911) et plus tard, aux Etats-Unis d'Amérique (1940).

Acteur de l'économie réelle depuis 150 ans, Société Générale emploie plus de 148 000 collaborateurs, présents dans 76 pays, et accompagne au quotidien 30 millions de clients dans le monde entier en offrant une large palette de conseils et solutions financières sur mesure aux particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels, qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanal à la pointe de l'innovation digitale.
- La banque de détail à l'international, services financiers et assurances avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés.
- La banque de financement et d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et métier titres avec leurs expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées. Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Global, Europe, Eurozone et France), ESI Excellence (Europe) d'Ethibel et 4 des indices Stoxx ESG Leaders.

Elle avait installé un bureau de liaison à Alger en 1987, avant qu'elle décide d'accroître son engagement en Algérie en créant, au premier semestre de l'année 2000, une banque appelée « Société Générale Algérie ».

1.1.Présentation de la Société Générale Algérie :

Société générale Algérie dite SGA est la première banque grand public française à s'installer (ou se réinstaller) en Algérie depuis 2000. En 2003, 29% de son capital était détenu par El Khalifa Bank. Aujourd'hui ce dernier est détenu à 100% par le groupe Société Générale.

La banque est devenue en peu de temps une des premières banques privées sur le territoire algérien.

Forte de ses succès, SGA s'est engagée dans un programme très ambitieux d'expansion sur l'ensemble du territoire national. On compte aujourd'hui sur toute l'Algérie 92 agences qui prennent en charge les clients particuliers et professionnels, 12 Centres d'Affaires consacrés aux PME, ainsi qu'une direction destinée aux grandes entreprises. En plus de l'intention d'ouvrir d'autres agences pour les prochaines années ainsi que la construction de son propre siège.

Société Générale Algérie est un partenaire de référence des grandes entreprises algériennes et multinationales ainsi que les PME-PMI. Elle dispose d'une expertise reconnue qui lui permet d'accompagner ses clients dans leurs opérations les plus complexes.

1.1.1.Historique et actualité de la société générale Algérie :

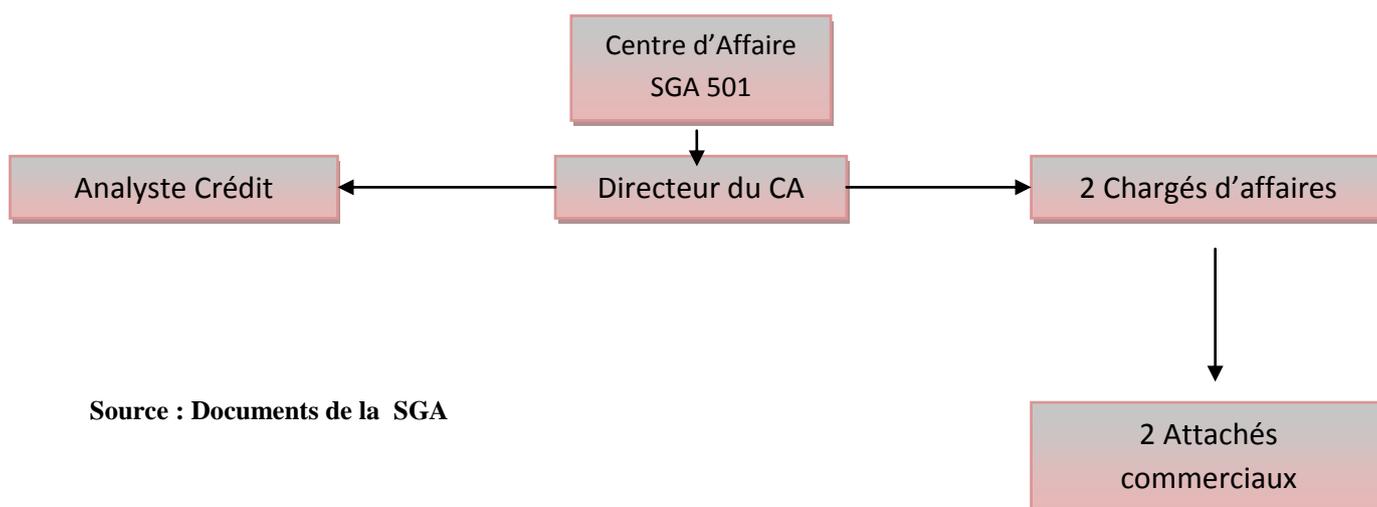
- ⇒ 1987 L'ouverture d'un bureau de représentation.
- ⇒ 1998 L'obtention d'un agrément bancaire.
- ⇒ 1999 La création de la filiale société générale Algérie.
- ⇒ 2000 L'ouverture à la clientèle de la 1ere agence d'El Biar en mars 2000.
- ⇒ 2004 La SGA est une filiale à 100 % du groupe SG après le rachat des actionnaires minoritaires.
- ⇒ 2007 La création de la direction grande entreprise internationales (DGEI).
- ⇒ 2008 La création de la direction grande entreprise nationales (DGEN).
- ⇒ 2009 La création de l'activité banque de financement d'investissement (BFI).
- ⇒ 2010 La création de quatre centres d'affaires à Alger pour mieux servir les PME.
- ⇒ 2011 L'ouverture de l'Agence Clientèle Patrimoniale (ACP) et nouvelle posture de communication basée sur la valeur « Esprit d'équipe ».
- ⇒ 2012 L'ouverture de 7 nouvelles agences à travers le territoire national.
- ⇒ 2013 L'ouverture de la salle des marchés et création de la filière Globale Trade Banking (GTB).

- ⇒ 2014 L'ouverture de trois centres d'affaires à Dar Al Beida (Alger), Tizi ousou, Blida.
- ⇒ 2015 L'ouverture du centre d'affaires de Rouïba (zone industrielle).
- ⇒ 2016 L'ouverture du centre d'affaires Annaba.
- ⇒ 2016 L'ouverture de l'agence Constantine Ali Mendjeli.
- ⇒ 2017 L'ouverture de l'agence M'sila.

1.2.Présentation du Centre d'Affaires Bejaia 501:

C'est l'unique Centre d'Affaires sur la région de Bejaia qui gère les relations PME des wilayas de Bejaia, Jijel et Bouira. Il a été créé en 2012, son effectif est de Six (06) employés et elle est gérée par un RCA (Responsable du Centre d'Affaire).

- **Organigramme du centre d'affaires SGA 501 Bejaia :**



Section 02 : Etude d'une demande de crédit d'investissement

La présente étude de cas porte sur une demande de financement d'un projet de création d'une Affaire Individuelle qui est une entreprise de conditionnement de plats alimentaires, par un crédit d'investissement à moyen terme (CMT) destiné à l'acquisition des équipements de production de divers produits de biscuiterie d'un montant de 110 000 KDA soit 70% du coût total du projet qui s'élève à 160 420 KDA. Le client compte rembourser son crédit sur une période de 7 ans dont 2 années de différé.

Constitution du dossier :

Le dossier de crédit est constitué de documents juridiques, économiques, commerciaux, comptables, financiers. Il est en fonction de l'ancienneté de la relation du client avec la banque, de la nature de son activité ainsi que du type du concours sollicité.

Pour notre cas la constitution du dossier est comme suit :

- Demande de financement ;
- Prévisionnel détaillé sur cinq (05) ans ;
- Attestation de mise à jour « fiscale et parafiscale » ;
- CV et Diplôme(s) ;
- Registre de commerce ;
- Fiche confidentielle ;
- Statut de la société (ou projet de statuts) ;
- Contrat de location ou titre de propriété ;
- Facture proforma, ou devis des travaux.

2.1. Identification de l'entreprise

L'entreprise concernée présente les caractéristiques suivantes :

Forme de l'entreprise : entreprise individuelle.

Objet principal : Entreprise de conditionnement de plats alimentaires.

Siège social : Tazmalt Wilaya de Bejaia.

Présentation de la Société :

Mr C.B est un jeune commerçant qui a créé en date du 23/01/2017 un registre de commerce, inscrit auprès du Centre National du Registre de Commerce (CNRC) de la Wilaya de Bejaia sous le numéro XXXX-XXXX-XX dont l'activité est le conditionnement alimentaire.

Mr C.B exercera son activité dans un local lui appartenant, financé entièrement à base de fonds propres sur un terrain inscrit à son nom, situé à la commune de Tazmalt, Wilaya de Bejaia.

Conscient de la demande non satisfaite sur les produits de biscuiterie (gaufrette enrobée de chocolat, petits gâteaux, ...), Mr C.B, fonceur qu'il est, souhaite s'engager dans ce domaine par la création d'une unité de biscuiterie.

Cette relation sollicite, pour les besoins de création de cette nouvelle unité, un crédit d'investissement sous forme de CMT couvrant 70% du coût de l'acquisition d'une ligne de production de divers produits de biscuiterie. La durée de remboursement souhaitée étant sept (07) ans dont deux (02) ans de différé.

2.2. L'analyse de la viabilité du projet :

Une fois le banquier a rassemblé les différents documents concernant le client et son projet, il procède à l'analyse de la viabilité du projet, l'analyse technique et commerciale du projet et enfin de l'appréciation générale.

2.2.1. Objet du projet :

Le présent projet de création consiste à réaliser une unité de fabrication de divers produits de biscuiterie dont le coût total s'élève à **160 420 KDA**.

Le processus de fabrication est à la pointe de la technologie, tout est entièrement automatisé.

Le projet sera implanté au village Merlot de la commune de Tazmalt Wilaya de Bejaia sur un terrain lui appartenant.

Les commodités nécessaires à la mise en place de ce projet (eau, électricité, téléphone, ...) et aussi les routes, gare ferroviaire et voies d'accès existent déjà.

- **Impact du projet :**

Sur le plan économique, le projet :

- Générera de l'emploi au nombre de 24 postes permanents ;
- Contribuera à la satisfaction de la demande notamment les besoins régionaux ;
- Permettra de réaliser des gains en devises par la production de ce produit localement, en évitant le recours à son importation.

2.2.2. L'analyse du marché et l'analyse commerciale :

Focalisé dans le domaine de l'industrie alimentaire, le projet actuel vise à la création d'une unité de fabrication de biscuit et ses dérivés. Etant orienté sur un matériel importé et doté

d'une technologie de pointe, le client compte inonder le marché avec un produit assez concurrentiel face aux coûts élevés de celui issu de l'importation.

Par ailleurs, le gérant ayant mené une étude de marché après consultation des clients potentiels, nous confirme l'existence d'une importante demande non satisfaite face à une offre restreinte due elle-même aux capacités limitées de production des entreprises intervenantes dans ce domaine.

Ainsi, le marché ciblé par notre relation est d'une dimension régional. La distribution sera faite en grande partie au niveau des Wilayas de Bejaia, Jijel et Sétif.

2.2.3. Analyse technique :

Cette analyse s'étend aux moyens d'exploitation, aux fournisseurs et à la localisation du projet.

Le matériel de production prévu est d'une technologie moderne. Les moyens de transports nécessaires pour les besoins du projet en matière d'approvisionnement et de distributions seront mis en œuvre.

Pour l'activité de conditionnement, l'entreprise disposera :

- D'un local à usage commercial d'une superficie dépassant les 500 m² ;
- D'Un camion MAN année 2017 ;
- Deux camions Kia 2015 et 2016 ;

2.2.4. Analyse des coûts :

Pour avoir une idée sur les couts engagés dans ce projet, il est nécessaire d'évaluer les couts du projet d'investissement et d'établir une structure de financement.

○ Coût de l'investissement :

Le tableau ci-dessous rassemble les coûts de l'investissement relatif au projet.

Tableau N° 06 : Les coûts de l'investissement (Unité: KDA)

Rubriques	Montant
Frais préliminaires	600
Terrain	10 000
Construction	20 000
Equipement de transport	6 000
Equipements d'exploitation	110 000
Equipements de bureau	1 900
Imprévus	1 000
BFR	10 920
Total	160.420

Source : SGA

Ce tableau représente le montant financier total nécessaire pour mettre en oeuvre le projet.

Après les coûts de l'investissement, nous passons à la structure du financement, présentée dans le tableau suivant.

Tableau N° 07 : La structure de financement (Unité: KDA)

Rubriques	Montant	Taux d'implication
Apport du promoteur	50 420	30%
Apport de la banque	110 000	70%
Total	160.420	100%

Source : Documents de la SGA

Le tableau, précédent nous montre à quelle hauteur est estimé l'apport du promoteur et du crédit, par rapport au montant global.

Au terme de cette étude de viabilité, on peut dire que le projet présente une très grande valeur économique et motive les autres activités de la région. Le promoteur est assez expérimenté dans ce domaine et la volonté de réaliser ce projet est flagrante.

La localisation du projet est favorable à l'activité projetée et rend l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits facile et rapide, on peut déduire alors que le projet est économiquement viable. Nous passons à l'étude de la rentabilité.

2.3. Evaluation du projet avant financement

Ce document aura pour objectif de recenser les ressources internes dont disposera l'entreprise, mais également les dépenses induites par le projet. La différence entre les ressources et les emplois dégagera un solde. Ce dernier est additionné à la trésorerie initiale.

A la fin sera calculée la trésorerie finale.

2.3.1. Etude de la rentabilité du projet :

La réalisation d'un projet dépend de ses prévisions de rentabilité. Par ailleurs, dans cette étude la banque doit évaluer les résultats prévisionnels de l'entreprise puisque elle est en phase de création. Ensuite, elle déterminera les critères de rentabilité et les ratios.

- **L'échéancier des investissements**

Le tableau ci-dessous représente l'échéancier des investissements.

Tableau N° 08 : Etablissement de l'échéancier des investissements (Unité: KDA)

Rubriques	-1	0	
Frais préliminaire	600		
Terrain	10.000		
Construction	20.000		
Matériel de transport	6.000		
Equipement de production		110.000	
Matériel de bureau	1.900		
Imprévus	1.000		
Total investissement	39.500	110.000	149.500

Source : Tableau réalisé à partir des données de la SGA

D'après ce tableau, on constate donc la chronologie de l'investissement, le client débloque son apport durant l'année N-1, et la banque lui accordera le crédit durant l'année N.

- **Etablissement de l'échéancier d'amortissements :**

Dans notre cas de projet, l'étude de la rentabilité se déroule sur huit années.

Nous utiliserons la méthode d'amortissement linéaire, et l'échéancier des amortissements est présenté comme suit.

Tableau N° 09: Etablissement de l'échéancier d'amortissements

Rubriques	Montant	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL
Frais préliminaires	600	5	120	120	120	120	120				600
Constructions	20 000	20	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	8 000
Matériel de transport	6 000	5	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200				6 000
Equipement de production	110 000	10	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	88 000
Matériel de bureau	1 900	5	380	380	380	380	380				1 900
Imprévus	1 000	5	200	200	200	200	200				1 000
Total	139 500	50	13 900	12 000	12 000	12 000	105 500				

Source : Tableau réalisé a partir des données de la SGA

- **Détermination de la VRI :**

Nous calculons, désormais, la valeur résiduelle de l'investissement.

VRI = Investissement brut hors BFR – Total amortis

VRI = 149 500 – 105 500 = 44 000

VRI = 44 000 KDA

Nous passons, à présent, au calcul du BFR et de sa variation.

- **Tableau N° 10 : Détermination du BFR et de sa variation :**

Montée en cadence		70%	80%	95%	100%
Rubriques	0	1	2	3	4
CA		112 000	128 000	152 000	160 000
%		6,825%	6,825%	6,825%	6,825%
BFR		7 644	8 736	10 374	10 920
variation du BFR	7 644	1 092	1 638	546	

Source :Tableau réalisé a partir des données de la SGA

Notons que le BFR est égal à 6.8% du CA.

D'après ce tableau nous constatons que la variation du BFR est en baisse mais le BFR est en constante augmentation et cette dernière ralentit en atteignant la cadence de 95% ce qui explique la baisse spontanée de la variation du BFR a la même periode, l'ensemble de ces données reflètent aussi qu'il y'a un écart important entre les encaissements et les décaissements d'exploitation.

- **TCR prévisionnel :**

Ce tableau nous permettra de déterminer les SIG et la capacité d'autofinancement (CAF) du projet avant la mise en place du crédit.

Tableau N° 11 : Le TCR prévisionnel.

Rubriques	1	2	3	4	5	6	7	8
CA	112 000	128 000	152 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Consommation intermédiaire	56 000	64 000	76 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Services	9 100	10 400	12 350	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
VA	46 900	53 600	63 650	67 000	67 000	67 000	67 000	67 000
Frais de personnels	3 161	3 612	4 289	4 515	4 515	4 515	4 515	4 515
Frais divers	1 393	1 592	1 891	1 990	1 990	1 990	1 990	1 990
Impôts et taxes	1 904	2 176	2 584	2 720	2 720	2 720	2 720	2 720
EBE	40 443	46 220	54 886	57 775	57 775	57 775	57 775	57 775
Amortissement	24 853	24 853	24 853	19 863	19 863	19 863	19 985	19 985
RBE	15 590	21 368	30 034	37 913	37 913	37 913	37 790	37 790
IBS				9 478	9 478	9 478	9 448	9 448
RNE	15 590	21 368	30 034	28 434	28 434	28 434	28 343	28 343
CAF	40 443	46 220	54 886	48 297	48 297	48 297	48 328	48 328

Source : Tableau réalisé à partir des données de la SGA

D'après ce tableau, durant les quatre (04) premières années qui constituent la période de la montée en cadence, l'affaire est en progression aussi bien en matière de productivité (la VA augmente) qu'en matière de rentabilité (le RNE augmente aussi).

A partir de la cinquième année, lorsque l'affaire aura atteint sa période de croisière, la productivité reste stable.

- **Etablissement du tableau Emplois/Ressources avant financement :**

Le tableau ci-dessous distingue les emplois et les ressources avant financement

Tableau N° 12: Emplois/Ressources avant financement

Rubriques	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
CAF			40 443	46 220	54 886	48 297	48 297	48 297	48 328	48 328
Récupération BFR										10 920
VRI										44 000
TOTAL ressources			40 443	46 220	54 886	48 297	48 297	48 297	48 328	103 248
Immobilisation	39500	110 000								
Variation BFR		7 644	1 092	1 638	546					
TOTAL emploi	39500	117 644	1 092	1 638	546					
TR	-39 500	-117 644	39 351	44 582	54 340	48 297	48 297	48 297	48 328	103 248
TR cumulé	-39 500	-157 144	-117 794	-73 212	-18 871	29 426	77 723	126 019	174 347	277 594
Coeff d'act	1	0,893	0,797	0,712	0,636	0,567	0,507	0,452	0,404	0,361
TR actualisé à 12%	-39 500	-105 056	31 362	31 742	34 560	27 384	24 487	21 830	19 524	37 272
TRA cumulé	-39 500	-144 556	-113 194	-81 451	-46891	507	4 980	26 810	46 334	83 607
Investi Actu	39 500	105 056	870	1 166	347					

Source : Tableau réalisé à partir des données de la SGA

Il est à signalé que le taux d'actualisation est de 12%

➤ **Calcul et appréciation des critères de rentabilité :**

Le délai de récupération (DR) :

Le cumul des flux devient positif entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année.

$$DR = 3 \text{ ans} + ((18871 * 12) / (18871 + 29426)) = 3 \text{ ans} + 5 \text{ mois}$$

DR = 3 ans et 5 mois

Le délai de récupération actualisé (DRA) :

Le cumul des flux devient positif entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

$$\text{DRA} = 4 \text{ ans} + ((19507*12) / (18507+4980)) = 4 \text{ ans} + 10 \text{ mois}$$

$$\text{DRA} = \mathbf{4 \text{ ans et } 10 \text{ mois}}$$

La valeur actuelle nette (VAN) :

Selon le tableau Emplois/Ressources : **VAN = 83 607KDA**

➤ **L'indice de profitabilité (IP) :**

$$\text{IP} = 1 + \text{VAN} / \text{Total Investissement actualisé} = (83607 / 146940) + 1 = 1,57$$

$$\text{IP} = \mathbf{1,57}$$

L'indice de profitabilité est de 1.57, ce qui signifie que pour chaque 1 KDA investi, le projet rapportera 0.57 KDA .

Le taux de rentabilité interne (TRI) :

Pour un taux d'actualisation :

$$T_1 = 24\% \longrightarrow \text{VAN} = 1595 \text{ KDA}$$

$$T_2 = 25\% \longrightarrow \text{VAN} = - 2734 \text{ KDA}$$

TRI = dernier taux donnant une VAN positive + (différence des taux *(VAN positive / (VAN positive + VAN négative))

$$\text{TRI} = \mathbf{24,4\%}$$

Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (24,4%) est supérieur au taux d'actualisation (12%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.

Enfin pour conclure cette partie d'analyse avant financement, nous pouvons dire que les résultats obtenus sont très favorables puisque l'ensemble des indicateurs nous amène à conclure que le projet est rentable.

Maintenant, nous passons à une étude après financement afin d'apprécier l'incidence de l'emprunt sur la rentabilité, d'arrêter les conditions adéquates du crédit.

2.4. Evaluation financière du projet après financement

Dans cette évaluation, on intègre l'emprunt pour mesurer son impact sur le projet.

2.4.1. Etablissement de l'échéancier de remboursement :

L'échéancier de remboursement est un tableau d'amortissement détaillé du crédit. Grâce à celui-ci, on connaît le montant de la mensualité et le montant annuel du remboursement sur toute la durée du crédit.

Tableau N° 13: Echancier de remboursement

Rubriques	0	1	2	3	4	5
Encours	110 000	110 000	88 000	66 000	44 000	22 000
Principal	0	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Intérêt (9%)	*9 900	9 900	7 920	5 940	3 960	1 980
Annuité	9 900	31 900	29 920	27 940	25 960	23 980

Source : Tableau réalisé à partir des données de la SGA

***intérêts intercalaires** correspondants à l'année de différé.

Nous tenons à rappeler que le client a sollicité un CMT de 07 ans dont 02 ans de différé et souhaite l'avoir dès la première année de réalisation. Mais, vu le planning de réalisation qu'il a présenté, nous avons jugé plus raisonnable de mettre en place le crédit la première année de réalisation et d'accorder qu'une seule année de différé, largement suffisante comme le confirme l'étude menée ci-dessus.

2.4.2. Les nouvelles dotations aux amortissements :

En plus des dotations aux amortissements avant financement, le crédit que le banquier accordera engendrera des intérêts intercalaires dûs au déblocage du crédit la même année.

Tableau N° 14: Les dotations aux amortissements

Rubriques	1	2	3	4	5	6	7	8
Anciennes dotations	24 853	24 853	24 853	19 863	19 863	19 863	19 985	19 985
Ii	3 300	3 300	3 300					
Nouvelles dotations	28 153	28 153	28 153	19 863	19 863	19 863	19 985	19 985

Source :Tableau réalisé a partir des données de la SGA

Les intérêts intercalaires sont amortis sur trois (03) années. Ils sont jugés trop importants pour être supportés en une seule année.

2.4.3.Plan de mobilisation :

Le plan de mobilisation suivant montre a quel moment le crédit est débloqué, et a quel moment le promoteur mobilise sa part de capital investi.

Tableau N° 15: Plan de mobilisation

Rubriques	-1	0	1	2	3
Variation du BFR		7 644	1 092	1 638	546
Investi initial	39 500	110 000	-	-	-
Ii		9 900			
Total investi	39 500	127 544	1 092	1 638	546
Crédit		110 000			
Apports	39 500	17 544	1 092	1 638	546

Source : Tableau réalisé a partir des données de la SGA

Le financement de la banque est destiné à l'acquisition des équipements de production, le reste est à la charge du promoteur.

Un commentaire sur le tableau précédent.

2.4.4.TCR prévisionnels après financement :

Le TCR est un document comptable obligatoire qui présente l'ensemble des produits et des charges de l'entreprise pour la période étudiée. Il nous permet également a partir du résultat de calculer la caf.

Tableau N°16 : TCR prévisionnels après financement

Rubriques	1	2	3	4	5	6	7	8
EBE	40 443	46 220	54 886	57 775	57 775	57 775	57 775	57 775
Nouvelles dotations	28 153	28 153	28 153	19 863	19 863	19 863	19 985	19 985
Frais financiers	9 900	7 920	5 940	3 960	1 980	-	-	-
RBE	2 390	10 148	20 794	33 953	35 933	37 913	37 790	37 790
IBS				8 488	8 983	9 478	9 448	9 448
RNE	2 390	10 148	20 794	25 464	26 949	28 434	28 343	28 343
CAF	30 543	38 300	48 946	45 327	46 812	48 297	48 328	48 328

Source : Tableau réalisé a partir des données de la SGA

De ce tableau de compte résultats prévisionnels après financement, nous pouvons déduire que les CAF ont diminué par rapport au TCR prévisionnel avant financement. On voit aussi un résultat net inférieur durant les trois (03) premières années d'exploitation comparé aux années suivantes et cela à cause de l'amortissement des intérêts intercalaire et les frais financiers très importants.

2.4.5.Le plan de financement :

Le plan de financement prévisionnel est un tableau qui permet de s'assurer de l'équilibre financier du projet, autrement dit de l'adéquation entre les besoins qu'il génère et les ressources que l'entreprise détiendra à sa disposition. L'excédent des ressources sur les besoins contribuera à former la trésorerie disponible.

Tableau N° 17 : Le plan de financement

Rubriques	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
CAF			30 543	38 300	48 946	45 327	46 812	48 297	48 328	48 328
VRI										44 000
Récup BFR										10 920
Emprunt		110 000								
Apports	39 500	17 544	1 092	1 638	546					
TOTAL ressources	39 500	127 544	31 635	39 938	49 492	45 327	46 812	48 297	48 328	103 248
immobilisations	39 500	110 000								
variation BFR	-	7 644	1 092	1 638	546	-				
Ii		9 900								
Remboursement d'emprunt			22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	-	-	-
TOTAL emplois	39 500	127 544	23 092	23 638	22 546	22 000	22 000	-	-	-
TR	-	-	8 543	16 300	26 946	23 327	24 812	48 297	48 328	103 248

Source : établi à partir des données de la SGA

Comme nous pouvons le voir dans le plan de financement, les flux de trésorerie sont nuls sur toute la période de réalisation, et positifs sur l'ensemble de la période d'exploitation, c'est-à-dire que le financement des investissements est assuré en totalité pendant la période d'exploitation et que les ressources sont supérieures aux emplois (besoins) ce qui nous donne des flux de trésorerie excédentaires.

Nous pouvons aussi constater que les flux de trésorerie sont positifs. Toutefois, il est impossible de baisser au-delà la durée de crédit, car les flux de trésorerie deviennent négatifs.

2.4.6. Analyse de la rentabilité des capitaux :

Nous procédons maintenant à l'analyse de la rentabilité des capitaux par le biais de ratios de rentabilité des fonds propres et les comparer aux ratios de rentabilité de l'emprunt.

➤ Détermination des flux à analyser :

Les flux à analyser se calculent comme suit :

Flux à analyser = -Apports + Dividendes + Flux de trésorerie annuelle.

Tableau N° 18: Les flux à analyser

Rubriques	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Cap Propres	39500	17544	1092	1638	546					
TR			8543	16300	26946	23327	24812	48297	48328	103248
Dividendes			0	0	0	0	0	0	0	0
Flux à analyser	-39500	-17544	7451	14662	26400	23327	24812	48297	48328	103248
Coeff d'actu	1	0,893	0,797	0,712	0,636	0,567	0,507	0,452	0,404	0,361
Flux actu	-39500	-15667	5938	10439	16791	13226	12580	21830	19524	37272
Flux actu cumulés	-39500	-55167	49229	38789	21999	-8773	3807	25637	45162	82434

Source : Tableau réalisé à partir des données de la SGA

➤ Délai de Récupération des Fonds Propres (DRFP) :

$DRFP = 4 \text{ Ans} + (8773 * 12) / (8773 + 3807) = 4 \text{ Ans et } 8 \text{ mois}$

DRFP = 4 Ans et 8 mois

➤ La Valeur Actuelle Nette des Fonds Propres (VANFP)

$VANFP = 82\,434$ (Pour un taux d'actualisation de 12%)

VANFP = 82 434

➤ Le Taux de Rentabilité Interne des Fonds Propres (TRFP) :

La VANFP s'annule à un taux d'actualisation de 30,9%

TRFP = 30,9%

➤ Le Taux de Rentabilité Interne de l'Emprunt (TRIE) :

$TRIE = \text{Taux brut de l'emprunt} * (1 - IBS) = 9\% * (1 - 0,25) = 6,75\%$

TRIE = 6,75%

➤ **La Valeur Actuelle Nette de l'Emprunt (VANE) :**

$$\text{VANE} = 82\,434 - 83\,607 = -1\,173$$

$$\text{VANE} = -1\,173$$

Nous remarquons que TRI (24,4%) est largement supérieur au taux net d'emprunt (6,75%). La rentabilité des actifs est donc supérieure aux coûts des ressources. Aussi on voit que le TRFP (30,9%) est nettement au dessus du TRI (24,4%). On déduit alors qu'il y a un effet de levier positif, et les promoteurs ont intérêt à emprunter.

La VANE (-1 173) est négative puisque la VAN (83 607) est supérieure à la VANFP (82 434) et cela concerne le taux d'actualisation, donc il n'y a aucune relation avec l'effet de levier.

⇒ **Etude des risques :**

L'étude faite du projet nous révèle que le projet est économiquement viable et financièrement rentable.

Le projet portant sur la fabrication de divers biscuits ne pose aucun problème, vu que le promoteur a déjà acquis une certaine expérience dans le domaine avec le conditionnement des plats alimentaires, donc cela peut représenter un atout pour faire face à la concurrence.

Le client est à jour dans ses cotisations fiscales et parafiscales. Ceci écarte le risque lié aux créanciers privilégiés.

Le promoteur est connu par son honorabilité et son sérieux depuis sa domiciliation au niveau de la banque.

2.5. La décision quant au financement du projet

De ce qui précède et compte tenu de la rentabilité du projet et pour permettre à l'entreprise de réaliser son extension, nous procédons à la prise de décision, et la comparaison de notre résultat avec celui de la banque.

2.5.1. Avis personnel :

Compte tenu des nombreux éléments positifs tant économiques que financiers concernant le présent projet, nous sommes arrivés à une décision d'avis favorable pour l'octroi d'un crédit à moyen terme de **110 000 KDA** avec une durée de remboursement de 6 ans dont une année de différé (**5+1**), et un taux d'intérêt de **9%**.

- **Les garanties recueillis :**

- Hypothèque du terrain d'assiette ainsi que les constructions ;
- Nantissement du matériel objet de notre financement ;
- Signature d'un billet à ordre à hauteur du CMT (110 000 KDZD) ;

- Délégation d'une assurance multirisque professionnelle à hauteur de l'actif assurable ;
- Frais de dossier HT : 100 000,00 DZD.

2.5.2. Comparaison avec la décision du banquier :

La banque a émis un avis favorable pour le financement du projet par un CMT d'un montant de 110 000 KDA et d'une durée de 7 ans dont 2 ans de différés (5+2).

La similitude des avis quant à la décision d'octroyer le crédit sollicité est justifiée par la rentabilité qu'aura le projet s'il serait réalisé. Concernant la durée de financement, la différence entre les deux durées proposées est due à deux raisons principales :

- Le chargé d'étude s'est contenté d'une étude de la rentabilité du projet selon le schéma de financement souhaité par le client et proposé dans l'étude technico-économique ;
- Le chargé du dossier n'a pas établi un échancier d'investissement qui lui aurait permis de constater que le promoteur n'aura besoin d'un financement qu'à la deuxième année de réalisation.

Enfin, on peut dire que malgré le rapprochement entre notre décision et celle du chargé d'étude, La différence réside dans l'absence des techniques d'évaluation de projet auprès de la banque. Les méthodes d'analyse utilisées sont totalement différentes des nôtres, puisque le chargé d'étude a répondu sur les supports normalisés, et utilisé la méthode de l'analyse financière, Bien que l'utilisation des ratios soit préconisée dans les études rétrospectives et non prévisionnelles.

CONCLUSION

A travers ce chapitre nous avons essayé de cerner la procédure suivie par le banquier pour l'aider dans sa prise de décision et de savoir si le projet peut être financé sans contraintes. En effet, l'étude menée porte sur une évaluation des projets de l'entreprise basée sur les bilans prévisionnels fournis par cette dernière.

Nous constatons que la trésorerie est positive, ce qui veut dire que l'entreprise est en bonne santé financière.

En analysant les résultats obtenus lors de notre étude du projet, nous constatons que la VAN est positive, ce qui signifie que le projet est rentable. Ainsi, les autres critères à savoir : l'IP, le TRI et le DR sont favorable pour l'octroi de crédit.

Conclusion générale

Conclusion générale

Avant d'exposer les résultats obtenus, nous rappelons que l'objet de notre recherche était d'étudier le financement bancaire, auquel peuvent recourir les PME en Algérie à partir d'un stage pratique au niveau du centre d'affaires SGA agence « 501 » Bejaia. Cette réflexion s'est appuyée sur une illustration développée tout au long du dernier chapitre. En effet, ce cas de terrain nous a permis de toucher l'aspect pratique du processus d'octroi de crédit d'investissement et de compléter les notions théoriques acquises durant notre recherche.

Nous ne prétendons pas avoir réussi intégralement cette tâche. Un travail en profondeur demande des moyens très importants et énormément de temps vu l'ampleur et l'importance qu'ont les PME de nos jours.

Toutefois, nous estimons que les résultats obtenus de ce modeste travail, auront au moins le mérite de rappeler que, si aujourd'hui les PME ont atteint ce niveau d'importance dans notre économie, c'est que les pouvoirs publics ont procédé à une panoplie de réformes et de réajustement à travers des politiques d'accompagnement, d'incitation en terme d'orientation, d'encadrement, d'aide politique et de mise à niveau visant ainsi : la promotion de l'investissement, renforcement des dispositifs d'aide à la création de l'entreprise, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étranger, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir. Mais aussi de l'ouverture du marché aux banques étrangères qui ont fait qu'aujourd'hui l'offre de crédit est largement diversifiée et de plus en plus adaptée à la demande, et particulièrement celle de la PME.

Dans ce travail, nous avons choisi d'étudier le cas de la SGA où des centres d'affaires sont ouverts sur le territoire national pour mieux répondre aux besoins des PME Algériennes.

Ainsi, toute demande de crédit et quel que soit sa nature devrait faire l'objet d'une analyse préalable et rigoureuse de la situation financière du demandeur de crédit. Cette dernière permettra au banquier d'étudier le projet, par son identification puis d'évaluer sa rentabilité financière et sa viabilité économique.

L'aboutissement de cette étude confrontera le banquier à la prise de décision de financer ou pas le projet. Pour se faire, il s'appuie sur des critères objectifs et mesurables, établis lors de l'évaluation. A titre d'exemple, pour l'évaluation financière, la VAN doit être positive, l'indice de profitabilité doit être supérieur à 1, le délai de récupération doit se situer avant l'échéance du crédit et le TRI doit avoir un bon écart avec le taux d'actualisation des cash-

flows. Ces conditions sont parfaitement réalisées dans le cas étudié et ce qui a permis à l'entreprise ayant sollicité le financement d'avoir l'accord de la banque pour l'octroi de crédit.

Table des matières

Table des matières

CHAPITRE 01 : L'entreprise et ses financements	04
INTRODUCTION	04
Section 01 : L'entreprise et ses typologies	05
1.1. Définition de l'entreprise	05
1.2. Typologies des entreprises	06
1.2.1. La classification économique	06
1.2.2. La classification juridique	08
Section 02 : les besoins de financements de l'entreprise	10
2.1. Les différents financements	10
2.1.1. Le financement du cycle d'investissement	10
2.1.2. Le financement du cycle d'exploitation	11
2.2. Les limites du financement de l'entreprise	12
2.2.1. Les contraintes liées à la situation financière de l'entreprise	12
2.2.2. Les autres contraintes	13
Section 03 : Les modalités de financement des entreprises	13
3.1. Le financement de l'investissement	13
3.1.1. Le crédit à moyen terme (CMT)	14
3.1.2. Crédit à long terme (CLT)	14
3.1.3. Le crédit bail (leasing)	14
3.1.4. Les crédits spécifique	15
3.2. Financement de l'exploitation	16
3.2.1. Les crédits d'exploitation par caisse	17
3.2.2. Les crédits d'exploitation par signature	19
3.2.3. Crédit documentaire	20
CONCLUSION	21

CHAPITRE II : L'ASPECT THEORIQUE DE LA PME	22
Introduction	22
Section 01 : Définition de la PME	23
1.1. L'approche Qualitative	23
1.2. L'approche Quantitative	23
1.2.1. Les critères de l'Union Européenne	23
1.2.2. Présentation de quelques définitions de la PME au Maghreb	24
Section 02 : La PME algérienne	25
2.1. Historique de la PME en Algérie	25
2.1.1. Le secteur de la PME durant la période de l'économie planifiée (1963-1988)	26
2.1.2. La PME algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché (1988 à nos jours)	28
2.2. Critères de d'identification de la PME algérienne	29
2.2.1. Définition de la PME en Algérie	30
2.2.2. Les contraintes des PME en Algérie	30
Section 03 : Montage et etude d'un dossier de crédit d'investissement	33
3.1. L'étude technico-économique du projet d'investissement	33
3.1.1. L'identification du projet d'investissement	33
3.1.2. L'analyse du marché	34
3.1.3. L'analyse commerciale	34
3.1.4. L'analyse technique	34
3.1.5. L'analyse des coûts	34
3.2. Evaluation du projet d'investissement	35
3.2.1. L'analyse de la rentabilité du projet avant financement	35
3.2.1.1. Détermination des flux de trésorerie	35

3.2.1.2. Les critères de rentabilité d'un investissement	37
3.2.2. Analyse de la rentabilité après financement	39
CONCLUSION DU CHAPITRE	43

**CHAPITRE III : LE FINANCEMENT DE LA PME : ETUDE ET MONTAGE D'UN
DOSSIER DE CREDIT D'INVESTISSEMENT CHEZ SGA**

Introduction	41
Section 01 : Présentation de Société Générale	43
1.1.Présentation de la Société Générale Algérie	43
1.1.1. Historique et actualité de la société générale Algérie	46
1.2. Présentation du Centre d'Affaires Bejaia 501	47
Section 02 : Etude d'une demande de crédit d'investissement	48
2.1. identification de l'entreprise	48
2.2. L'analyse de la viabilité du projet	49
2.2.1. Objet du projet	49
2.2.2. L'analyse du marché et l'analyse commerciale	49
2.2.3. Analyse technique	50
2.2.4. Analyse des coûts	50
2.3.1. Etude de la rentabilité du projet	52
2.4.1. Etablissement de l'échéancier de remboursement	58
2.4.2. Les nouvelles dotations aux amortissements	58
2.4.3.Plan de mobilisation	59
2.4.4.TCR prévisionnels après financement	60
2.4.5.Le plan de financement	60
2.4.6. Analyse de la rentabilité des capitaux	60

2.5.1. Avis personnel	63
2.5.2. Comparaison avec la décision du banquier	64
CONCLUSION DU CHAPITRE	65

Bibliographie.

Liste des abréviations.

Liste des tableaux

Table des matières.

« Chaque bonne réalisation, grande ou
petite, connaît ses périodes de corvées et
de triomphes; un début, un combat et
une victoire»

Mahatma Gandhi

Résumé

L'ouverture de l'économie algérienne a donné naissance à plusieurs PME qui ont contribué au développement économique et social du pays. Or, ce développement peut être ralenti, entre autre parce que les PME font face à des problèmes d'accès au financement. Ce dernier est souvent essentiel pour la réalisation de leurs projets. La banque est un organe dont la fonction est l'intermédiation financière et joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité en exerçant son double rôle de collectrice de ressources et de distributrice de crédit notamment au profit des entreprises en besoin de financement.

L'octroi de crédit par les banques passe par plusieurs procédures telle que l'étude de l'utilité du projet et sa rentabilité afin de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise ayant sollicité le financement et ce qui donne des garanties pour la banque. Cela a été l'objet de ce travail de recherche qui s'est appuyé par une étude empirique au niveau du centre d'affaire SGA de Bejaia afin de donner un cas réel sur les modalités d'octroi de crédit par les banques algériennes.

Notre étude nous a permis de conclure que les banques algériennes accordent une importance particulière à l'évaluation de la rentabilité des projets financés en se basant sur des critères tels que la VAN, le TRI, le DR et l'IP. Dans le cas étudié, ces critères sont parfaitement favorables et ce qui a abouti à la décision de financer l'investissement envisagé.

Mots clés : PME, banque, investissement, financement, développement économique.

Summary

The opening Algerian economy built a lot of SME who contributed to the country's economic and social development And this development can be slowed down with the others because the SME face problems of access to the finance Who is often essential for the realization of their projects.

The Bank is a body whose function is financial intermdiation and plays a crucial role in the promotion and devlopment of all activities ,Through it's dual role as a resource collector and credit distributor ,notably to the profile of companies in need financing.

The granting of credit by banks requires sevrall procedurs such as the study of the utility of the project and it's profitability in order to ensure the crediwothiness of the company that solicited the financing who gives guarantees for a Bank ,This was the object of this research work which was based on an empirical study at the level of the SGA agency of Bejaia in order to give a real case on the terms of granting credit by the Algerian Banks ,Our study allowed us to conclude that the Algerian Banks attach particular importance to the evalution of the profitability of the projects financed on the basis of criteria such as the ANV, the IRR, the RT and the PI , In the cas studied these criteria are perfectly favorable and what led to the decision to finance the planned invert.

keywords: SME, bank , investment , financing , economic development.

